



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Évaluation du Programme national de formation dans le secteur des arts
et du Programme national de formation
dans le secteur du film et de la vidéo

Rapport final

Le 20 février 2002

Document présenté à :

Lorraine Gabor
Ministère du Patrimoine canadien
11, rue Laurier, Place du Portage
Phase III, Secteur 0A1
Hull (Québec)

Par :

Siège : 99 rue Metcalfe, Suite 1100, Ottawa (Ontario) K1P 6L7 –
Téléph. : (613) 235-7215 – Téléc. : (613) 235-8498
Bureau de Toronto : 480 avenue University, Suite 1006, Toronto (Ontario) M5G 1V2 –
Téléph. : (416) 598-8002 – Télécop. : (416) 598-2543
Bureau d'Edmonton : 9925 rue 109 NW, Suite 606, Edmonton (Alberta) T5K 2J8 –
Tel: (780) 408-5225 – Fax: (780) 408-5233
Adresse électronique : pobox@ekos.com

Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Aucune information dans la présente proposition, ou dans les révisions, modification ou discussions dont elle pourrait faire l'objet, y compris mais sans s'y limiter, les données techniques, idées, notions, techniques, méthodes, procédés et systèmes, ne doit servir aux autorités de l'adjudication, à son personnel ou à ses représentants ou être divulguée de quelque manière que ce soit par eux, sauf en ce qui concerne l'évaluation de cette proposition. Si un contrat est accordé à ceux qui présentent la proposition, en fonction ou en raison de celle-ci, les autorités de l'adjudication auront le droit d'utiliser ou de divulguer l'information de cette proposition, mais seulement dans la mesure prévue dans le contrat en cause. Rien dans le présent document ne limitera toutefois le droit des autorités de l'adjudication d'utiliser ou de divulguer une telle information si elle est fournie légalement par une autre source.



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	1
	1.1 Objectifs et enjeux de l'évaluation	1
	1.2 Méthodologie	3
	1.3 Structure du rapport	7
2	DESCRIPTION DES PROGRAMMES	9
	2.1 Aperçu du PNFSA et du PNFSFV	9
	2.2 Prestation des Programmes	11
	2.3 Évaluations, examens et consultations antérieurs	17
3	PERTINENCE DES PROGRAMMES	23
	3.1 Pertinence continue des Programmes	23
	3.2 Évaluation du besoin continu d'aide fédérale	27
	3.3 Évaluation de la pertinence continue des objectifs	29
4	SUCCÈS DES PROGRAMMES	37
	4.1 Définition du succès dans l'industrie.	38
	4.2 Contribution des établissements financés au succès	42
	4.3 Incidences des Programmes	45
	4.4 Conception et prestation des Programmes	49
	4.5 Création d'un système de mesure permanente du rendement	56
	4.6 Accès équitable pour les étudiants	58
	4.7 Complémentarité, dédoublement et recoupement par rapport à d'autres politiques et programmes du gouvernement	62
5	RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ ET SOLUTIONS DE RECHANGE.....	67
	5.1 PNFSA et PNFSFV - Rapport coût-efficacité satisfaisant pour le ministère et Téléfilm.....	67
	5.2 Adéquation des niveaux existants de financement et solutions de rechange ...	72
6	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	77



6.1 Recommandations..... 80

Réponse du ministère du Patrimoine canadien



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada



SOMMAIRE

Voici une évaluation de deux programmes fédéraux de financement : le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV). Les Programmes apportent un soutien aux activités opérationnelles existantes d'établissements indépendants, sans but lucratif, qui se spécialisent en formation préprofessionnelle dans le secteur culturel. Le PNFSA, administré par le ministère du Patrimoine canadien, aide les établissements de formation dans le domaine des arts; et le PNFSFV, administré par Téléfilm Canada, appuie les écoles de formation dans les secteurs du film et de la vidéo.

L'objet de l'évaluation était d'examiner la pertinence, le succès et le rapport coût-efficacité de ces Programmes, à l'aide des techniques suivantes : interviews d'informateurs clés du personnel des Programmes du ministère du Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada, d'employés des établissements, d'experts respectés des secteurs des arts, du film et de la vidéo; groupes de discussion composés d'étudiants et de diplômés d'établissements financés des domaines des arts, du film et de la vidéo et examen de la documentation concernant le PNFSA et le PNFSFV, y compris la documentation sur les programmes. Il fallait en outre examiner et recommander les données de référence à surveiller et à mesurer aux fins du suivi permanent et de l'évaluation future des Programmes.

L'analyse suivante des constatations est présentée en termes qualitatifs. Une stratégie de mesure du rendement a récemment été élaborée pour les deux Programmes mais sa mise en oeuvre à ce jour est encore limitée. Par conséquent, les données recueillies systématiquement sur le rendement des Programmes ne sont pas encore disponibles de sorte qu'il n'est pas possible de publier des résultats quantitatifs.

Pertinence des Programmes

- Les établissements financés continuent de jouer un rôle vital pour les étudiants et pour le secteur culturel canadien et international; en effet, ils offrent la possibilité de nouer des relations et produisent des professionnels dans le domaine des arts ainsi que dans l'industrie du film et de la vidéo.
- Les produits canadiens du monde des arts ainsi que du film et de la vidéo ajoutent à la diversité culturelle du Canada. Toutefois, les répondants s'entendent pour dire que les Programmes et les établissements financés doivent continuer de s'employer à représenter



adéquatement la diversité culturelle dans la population étudiante ainsi que dans les activités et les produits canadiens des secteurs des arts, du film et de la vidéo.

- ❑ Les établissements financés apportent des contributions pertinentes dans un certain nombre de domaines clés des arts, du film et de la vidéo, y compris : 1) le développement du secteur culturel, en offrant aux étudiants plus d'occasions de se produire ou de réaliser des œuvres à un niveau supérieur sur les scènes nationale et internationale; 2) la promotion des arts, du film et de la vidéo en recrutant des étudiants très talentueux de tout le Canada, en encourageant un réseau de contacts dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo au Canada et à l'étranger et en augmentant la somme d'activités et de produits artistiques, cinématographiques et vidéos qui atteignent le grand public; 3) l'accroissement de l'essor culturel et économique du Canada par la stimulation du marché professionnel dans ces domaines et par l'encouragement de l'investissement national et international dans les activités ainsi que les produits des secteurs des arts, du film et de la vidéo.

Succès des Programmes

- ❑ Les activités et les produits canadiens dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo sont originaux, et le Canada acquiert un style distinct dans les arts ainsi que le film et la vidéo. Les réputations régionales canadiennes grandissent aussi dans les arts, le film et la télévision. Les répondants ont toutefois signalé la nécessité constante d'améliorer les activités et les produits dans ces secteurs.
- ❑ Les établissements financés aident à légitimer le secteur culturel au Canada en offrant un milieu favorable à l'originalité et à la créativité artistique, cinématographique et vidéo, de même qu'en apportant une contribution directe et indirecte au marché culturel.
- ❑ La perception quant aux possibilités d'emploi en production artistique et dans l'industrie du film et de la vidéo diffère considérablement. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo sont, en général, plus optimistes au sujet du marché du travail national et international dans leur discipline que les autres répondants du monde artistique. Les professionnels du secteur des arts éprouvent davantage de difficultés à trouver du travail à plein temps, surtout au Canada.
- ❑ Le Canada s'est taillé une réputation solide et bien méritée dans les arts traditionnels comme le ballet, la musique orchestrale, le théâtre, le film et la vidéo. Il est nécessaire d'opérer un virage vers une aide diversifiée aux activités et aux produits culturels non européens, notamment l'expression et la participation autochtones dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo.
- ❑ Les établissements financés ont fourni des données montrant que leurs activités et leurs produits sont de force égale en français et en anglais au Canada et qu'ils sont respectés tant au pays qu'à l'étranger. Le fait que les activités et les produits en français soient concentrés au Québec soulève des préoccupations. Toutefois, les répondants sont au courant de la situation et entendent y remédier grâce à des plans permettant d'attirer la participation et d'obtenir des engagements d'étudiants francophones de l'extérieur du Québec.



- Le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) se rapportent à deux secteurs distincts et devraient donc continuer d'être administrés séparément.

Rapport coût-efficacité et solutions de rechange

- Outre le PNFSA et le PNFSFV, aucun autre financement fédéral pour la formation préprofessionnelle n'est offert aux étudiants des secteurs des arts, du film ou de la vidéo. Les établissements financés continuent de compter sur les deux Programmes, même si la plupart d'entre eux ont réussi dans une certaine mesure à bénéficier d'autres sources de financement. Il est peu probable que d'autres sources remplacent bientôt le financement des Programmes au chapitre des coûts opérationnels.
- Les établissements de formation en cause sont en général satisfaits de la prestation du PNFSA et du PNFSFV. Le PNFSFV est administré et offert par l'entremise des bureaux régionaux de Téléfilm Canada. De l'avis des écoles de formation pour le film et la vidéo, il s'agit d'un modèle de prestation approprié et efficace. Le PNFSA est offert par le Ministère. Aucun changement à ces mécanismes n'est recommandé.
- Le PNFSA s'est tourné avec succès vers une forme de financement cyclique, fournissant un financement pluriannuel à de nombreux établissements financés.

Recommandations

- Les recommandations visant le Programme national de formation dans le secteur des arts et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo comprennent la mise en oeuvre d'un système permanent de surveillance et de mesure du rendement, de même que le financement élargi des établissements aux fins du perfectionnement professionnel et des nouveaux médias.
- Parmi les recommandations concernant le Programme national de formation dans le secteur des arts se trouvent l'encouragement d'auditions communes pour les établissements financés, la simplification du processus d'évaluation, le changement des délais relatifs aux demandes, l'encouragement de la communication entre les pairs d'établissements s'occupant de la même discipline, l'encouragement de la collaboration entre les établissements lors d'ateliers communs et le financement de projets spéciaux (premières productions) pour les étudiants de cycle supérieur et (ou) pour les nouveaux diplômés.
- Pour ce qui est des recommandations touchant le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, on recommande la centralisation du processus d'évaluation des demandes, l'inclusion d'un processus d'évaluation par des experts en ce qui concerne les établissements cinématographiques/vidéo ainsi que l'adoption d'accords de financement pluriannuel.
- Au nombre des recommandations sur les évaluations futures figurent les évaluations officielles distinctes du Programme national de formation dans le secteur des arts et du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo, l'examen de l'administration régionale du Programme national de formation dans le secteur du film et

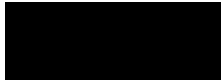


**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

de la vidéo et l'étude de la possibilité de mettre en place des systèmes de mesure et de surveillance du rendement.



1 INTRODUCTION

Le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) ont été mis sur pied en 1997 par le gouvernement du Canada (ministère du Patrimoine canadien, Développement des ressources humaines Canada et le Conseil des Arts du Canada); ils sont conçus pour apporter une aide continue à des projets de formation de fort calibre dans les industries des arts, du film et de la vidéo. Ces Programmes font partie intégrante de l'effort déployé par le gouvernement fédéral pour créer et conserver une base de formation solide qui facilitera l'épanouissement de Canadiens talentueux dans des carrières professionnelles axées sur les arts, le film et la vidéo au Canada et leur permettra de se tailler une réputation internationale. Notre évaluation a été faite afin de fournir une rétroaction et une analyse portant sur la pertinence, le succès et le rapport coût-efficacité du PNFSA et du PNFSFV. Vous trouverez dans le présent document les résultats de l'évaluation.

1.1 Objectifs et enjeux de l'évaluation

Le premier objectif de l'évaluation du Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) consistait à fournir une rétroaction et une analyse ayant trait à la mesure dans laquelle ces deux Programmes ont atteint leurs objectifs et les incidences attendues ainsi qu'à en déterminer le rapport coût-efficacité. Le second objectif de l'évaluation était de recueillir les données de base pouvant servir lors d'évaluations futures, et le cas non échéant, d'identifier les données à recueillir à l'avenir.



Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, l'évaluation du PNFSA et du PNFSFV se divise en trois catégories : pertinence, succès et rapport coût-efficacité/solutions de rechange. Chacune de ces catégories est décrite brièvement ci-dessous.

Au total, 14 enjeux sont abordés dans la présente évaluation. Trois d'entre eux sont liés à la *pertinence* continue des Programmes. Ici, nous nous employons à déterminer si les Programmes sont encore nécessaires, surtout par rapport à la contribution qu'ils sont censés apporter à la préparation de Canadiens talentueux à des carrières professionnelles. Autre question relative à la pertinence, il s'agit de déterminer si la principale raison d'être de ces Programmes, c'est-à-dire le développement de professionnels canadiens talentueux dans les domaines des arts, du film et de la vidéo, demeure un objectif du gouvernement fédéral du Canada. Le dernier enjeu de la pertinence est lié au précédent; il s'agit de trouver dans quelle mesure le PNFSA et le PNFSFV permettent encore d'atteindre non seulement les objectifs du gouvernement fédéral en général, mais aussi les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien ainsi que les objectifs globaux des Programmes mêmes.

Dans le processus d'évaluation du *succès* global de ces Programmes, nous cherchons surtout à savoir dans quelle mesure le PNFSA et le PNFSFV ont été capables de produire les résultats attendus ou de s'en approcher, notamment :

- Accroître les avantages que peuvent retirer les Canadiens de leurs contacts avec des produits artistiques et cinématographiques/vidéo de haute qualité produits par des talents canadiens.
- Aider à donner à des étudiants de partout au Canada une formation de fort calibre dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo.
- Accroître les possibilités pour les diplômés des établissements financés par le PNFSA et le PNFSFV de pouvoir exercer une activité professionnelle dans leur domaine respectif.
- Aider à faire en sorte que les établissements financés reflètent et expriment la diversité de la société canadienne.
- Encourager les échanges entre les établissements financés par le PNFSFV.

Nous évaluons aussi dans quelle mesure les Programmes ont eu des incidences imprévues. En outre, nous examinons plus à fond la nature et l'ampleur des



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

dédouplements et des chevauchements du PNFSA et du PNFSFV avec d'autres politiques et Programmes du gouvernement fédéral ou du ministère du Patrimoine canadien et nous étudions s'ils travaillent à contre-courant par rapport à ces politiques et programmes.

La conception et la prestation des Programmes sont intimement liées à leur succès. Dans l'évaluation, nous déterminons s'il se trouve des éléments de la prestation du PNFSA et du PNFSFV qui contribuent ou nuisent au succès des Programmes. Plus précisément, nous étudions les incidences relatives qu'ont sur le succès des Programmes un certain nombre de facteurs déterminants, y compris :

- L'efficacité et la pertinence globales des activités indépendantes des deux Programmes.
- La mesure dans laquelle les étudiants, par région, langue, discipline, jouissent d'un accès équitable aux établissements financés.
- L'efficacité et la pertinence de la gestion opérationnelle des Programmes.
- L'efficacité globale des mécanismes de coordination des Programmes.

Le dernier grand enjeu de l'évaluation est le rapport *coût-efficacité*. Nous voulions déterminer si le PNFSA et le PNFSFV ont le meilleur rapport coût-efficacité pour atteindre les objectifs ou s'il existe des solutions de rechange moins coûteuses. En dernier lieu, l'évaluation devait aider à déterminer si le niveau existant de financement suffit pour que les Programmes atteignent leurs objectifs, ou s'il « convient ».

1.2 Méthodologie

L'évaluation a été faite à l'automne 2001, par EKOS Research Associates Inc. Pour évaluer le PNFSA et le PNFSFV, nous avons examiné la documentation et les études antérieures, les données liées aux demandeurs et aux bénéficiaires de financement, interviewé des informateurs clés, des experts du milieu artistique et cinématographique/vidéo, et organisé des groupes de discussion d'étudiants, anciens ou actuels, d'établissements financés. Nous avons utilisé deux principales sources d'information : la documentation disponible où sont inscrites les activités et les procédés des Programmes et les avis éclairés des étudiants et d'autres intervenants du PNFSA et du PNFSFV, notamment les représentants officiels des Programmes



et des établissements nationaux financés. Chacune de ces méthodes est décrite plus en détail ci-après.

a) *Examen de la documentation et des études*

L'objet de ce volet de l'évaluation était d'examiner les sources existantes de données pour cerner le contexte et ainsi pouvoir évaluer les divers aspects des Programmes, de donner des aperçus de leur gestion opérationnelle et stratégique, de fournir, si possible, des données sur la nature et les résultats des établissements nationaux financés et de leurs diplômés. La documentation examinée incluait : des dossiers des établissements nationaux financés; des accords de financement et d'autres documents de haut niveau sur les Programmes; des examens antérieurs des Programmes, des documents et des rapports de consultation; du matériel lié à l'ensemble du processus de demande et d'étude de financement. Même si l'évaluation visait également l'examen et l'évaluation de l'information provenant de bases de données sur les diplômés des établissements financés, ces bases de données étaient rares, et lorsqu'il y en avait, la nature et l'étendue des données disponibles variaient énormément d'un établissement financé à l'autre. Un bref aperçu de la nature de l'information disponible et des difficultés entourant la recherche et la communication de ces données est néanmoins donné plus loin dans ce rapport.

Le second élément clé de cet aspect du processus global d'évaluation comprenait un examen de la littérature pertinente. Dans le cadre de cet examen, nous devons identifier les problèmes et les inquiétudes apparus dans les secteurs canadiens des arts, du film et de la vidéo et, en particulier, le rôle de ces secteurs dans l'évolution et la représentation de la culture canadienne. Les résultats de l'examen de la littérature ont révélé que, au Canada, les données sur ces questions étaient limitées. Les renseignements existants ont toutefois été étudiés, et les résultats ont été inclus dans les sections appropriées du rapport.

b) *Interviews d'informateurs clés*



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Au total, 58 personnes, représentant d'importants groupes d'intervenants au sein du PNFSA et du PNFSFV ou associés à ces Programmes, ont été identifiées comme informateurs clés possibles pour cette évaluation, et ce, en consultation avec les membres du Groupe consultatif de l'évaluation. Une lettre explicative et une copie du guide d'entrevue ont été envoyées par télécopieur ou par courriel à chacune de ces personnes. La lettre explicative traitait de l'objet global de l'évaluation, de la raison pour laquelle la participation de l'informateur était demandée et de la nature spécifique de la participation attendue. On a demandé aux informateurs de participer à une entrevue téléphonique axée sur leurs expériences jusqu'alors avec le PNFSA et le PNFSFV.

En fait, 61 informateurs clés (représentant 105 p. 100 de ce qui était ciblé) ont participé aux entrevues. L'impression de « suréchantillonnage » découle du fait qu'il a fallu réaliser davantage d'entrevues, en plus de ce qui avait d'abord été recommandé, afin d'obtenir les données nécessaires à une évaluation approfondie. Le suréchantillonnage reflète, en particulier, la nécessité de procéder à cinq entrevues additionnelles du PNFSFV pour avoir un point de vue plus détaillé sur la gestion, les activités et les incidences de ce Programme.

Voici comment se répartissent les informateurs participants, par groupe d'intervenants :

- Direction et personnel du PNFSA (3).
- Direction et personnel du PNFSFV (régionaux et nationaux) (7).
- Représentants d'établissements nationaux financés par le PNFSA (34).
- Représentants d'établissements nationaux financés par le PNFSFV (10).
- Experts du domaine des arts (4).
- Experts du domaine du film et de la vidéo (3).

À part deux entrevues en personne à PCH, toutes ont été faites par téléphone. La durée initiale proposée pour les entrevues était de 45 minutes, mais dans la majorité des cas, il a fallu entre une et deux heures. Le niveau supérieur d'intérêt et la rigueur générale des informateurs participant à l'évaluation expliquent en partie cette différence. En effet, bon nombre des personnes interviewées s'étaient clairement préparées et ont pu rapidement amorcer des discussions détaillées sur de nombreux points de l'évaluation. Les



données recueillies à l'aide des entrevues ont été écrites, transcrites, analysées et incluses dans les constatations du présent rapport.

c) *Groupes de discussion avec les étudiants actuels et anciens*

Cinq groupes de discussion composés d'étudiants actuels et anciens d'établissements financés par le PNFSA et le PNFSFV ont été organisés. Le lieu des discussions a quelque peu changé par rapport à la proposition initiale. Les activités de deux des quatre groupes de discussion sur les arts (PNFSA) devaient se tenir dans l'Ouest canadien, soit à Calgary et à Vancouver. Or, malgré les premières demandes faites aux organismes financés par le PNFSA de remettre les noms d'étudiants actuels et anciens demeurant à ces endroits, il a été impossible d'en trouver au moins six. Compte tenu de cette réalité et après des discussions subséquentes, le Groupe consultatif de l'évaluation a demandé aux organismes financés par le PNFSA de fournir les noms d'étudiants actuels et anciens demeurant à deux nouveaux endroits, à savoir Winnipeg et Ottawa, ce qui nous a finalement permis d'obtenir un échantillon suffisant à partir duquel trouver au moins six participants. Même si on a dit craindre que le changement de villes pour le groupe de discussion, en particulier depuis l'Ouest vers Ottawa, ne permettrait pas de bien représenter les étudiants formés par les établissements financés de l'Ouest, certains participants des groupes de Montréal et de Toronto étaient d'anciens étudiants d'écoles de formation canadiennes de l'Ouest.

Au total, 40 étudiants actuels et anciens (représentant 100 p. 100 de ce qui était ciblé) ont participé aux activités des cinq groupes de discussion. En voici la répartition par groupe :

- Groupe de discussion français de Montréal - PNFSFV (10).
- Groupe de discussion français de Montréal - PNFSA (12).
- Groupe de discussion anglais de Toronto - PNFSFV (5).
- Groupe de discussion anglais de Toronto - PNFSA (4).
- Groupe de discussion anglais d'Ottawa - PNFSA (6).
- Groupe de discussion anglais de Winnipeg - PNFSA (6).



**Patrimoine
canadien**

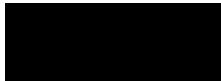
**Canadian
Heritage**

Canada

Les groupes de discussion se sont réunis à des emplacements centraux dans chaque ville. Les groupes de Toronto et d'Ottawa ont été accueillis aux installations professionnelles d'EKOS prévues à cette fin. Les autres groupes ont pu s'entretenir dans des locaux fournis par un établissement financé local. Les activités de chacun des groupes de discussion ont duré environ deux heures, et tous les participants y ont pris une part active. Si les groupes plus nombreux ont permis d'obtenir un éventail de points de vue, les petits, plus intimes, ont traité de façon plus approfondie des questions importantes. Chacun des étudiants a reçu des honoraires de 50 \$ pour sa participation.

1.3 Structure du rapport

Dans le reste du rapport, nous présentons des constatations provenant de multiples sources de données. Par souci de concision, nous n'offrons que les principales constatations qui sont ressorties de toutes les sources de données. Le chapitre deux donne un aperçu du PNFSA et du PNFSFV et en fait la description. Les constatations au chapitre trois portent sur la pertinence des Programmes. Le succès des Programmes est examiné au chapitre quatre tandis que le chapitre cinq traite du rapport coût-efficacité et des solutions de rechange. Enfin, les conclusions et les recommandations sont exposées au chapitre six.



2

DESCRIPTION DES PROGRAMMES

2.1 Aperçu du PNFSA et du PNFSFV

Le *Programme national de formation dans le secteur des arts* (PNFSA) et le *Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo* (PNFSFV) sont deux des moyens que le gouvernement du Canada utilise pour favoriser le développement des secteurs canadiens des arts, du film et de la vidéo. Créés en 1997, ces Programmes ont permis de regrouper le financement déjà disponible venant de Patrimoine canadien, de Développement des ressources humaines Canada et du Conseil des Arts du Canada. Initialement, le ministère du Patrimoine canadien offrait annuellement 8,5 millions de dollars à divers établissements se spécialisant dans la préparation de Canadiens à des carrières professionnelles dans le monde des arts, du film et de la vidéo : 7,2 millions de dollars dans le cadre du PNFSA et 1,3 million de dollars dans le cadre du PNFSFV. Le ministère du Patrimoine canadien aide directement les établissements de formation dans le domaine des arts et indirectement, par l'entremise de Téléfilm Canada, les établissements de formation dans le domaine du film et de la vidéo. Le financement repose sur la capacité de l'établissement de contribuer au développement culturel au Canada.

Le PNFSA vient en aide aux établissements canadiens indépendants et sans but lucratif dont les activités, les étudiants et l'impact dans le domaine des arts sont pancanadiens et qui se spécialisent dans la préparation à des carrières professionnelles nationales et internationales de jeunes Canadiens établis au Canada. Par leurs réalisations, ces établissements favorisent l'essor culturel et économique du pays. Les Programmes apportent un soutien annuel ou pluriannuel durable aux activités opérationnelles courantes des programmes



professionnels des établissements. Le financement n'est toutefois pas accordé pour les projets spéciaux ou les immobilisations.

De la même façon, l'objectif du PNFSFV est de favoriser une formation nationale de fort calibre pour le cinéma et la télévision. Le soutien financier est réservé aux activités de perfectionnement préprofessionnel qu'offrent des établissements canadiens indépendants et sans but lucratif, dont les programmes répondent aux normes élevées reconnues au pays et (ou) à l'étranger. Les établissements doivent travailler en étroite collaboration avec les industries et d'autres intervenants du milieu cinématographique et télévisuel afin que le perfectionnement professionnel réponde vraiment aux besoins actuels.

Le PNFSFV offre un financement de base pour les activités et les projets spéciaux. Plus spécifiquement, cette aide financière facilite la formation pratique, l'accent étant mis sur des exercices liés à une véritable production; elle favorise la stabilité financière des établissements de formation bénéficiaires; tient compte des aspects linguistiques et régionaux des marchés où les établissements de formation bénéficiaires sont actifs; et encourage les échanges entre les établissements de formation bénéficiaires. Les établissements peuvent aussi offrir des activités complémentaires touchant le perfectionnement préprofessionnel, notamment des stages professionnels, des projets spécifiques pour les collectivités linguistiques minoritaires et des inscriptions à des festivals d'œuvres produites par des étudiants.

Le 3 novembre 1999, le gouvernement annonçait qu'il offrait des fonds additionnels pour les Programmes. Développement des ressources humaines Canada et Patrimoine canadien se sont entendus pour que le ministère du Patrimoine canadien fournisse 2,4 millions de dollars pour la formation cinématographique et télévisuelle en 1999-2000 et 2,8 millions de dollars au cours des années subséquentes. Il a également été convenu que le ministère du Patrimoine canadien offrirait annuellement 10,7 millions de dollars pour la formation artistique, à compter de 1999-2000. Cette augmentation du financement devait favoriser tout particulièrement :

- ❑ L'accès à la formation préprofessionnelle dans les établissements nationaux des secteurs des arts, du film et de la vidéo.



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

- ❑ La croissance et le développement de la main-d'œuvre culturelle du Canada dans les arts de la scène et l'industrie du film et de la vidéo, de manière à produire des résultats positifs pour le marché du travail.
- ❑ Le développement culturel du Canada, grâce au financement d'établissements de formation sélectionnés et dont les activités, le recrutement et les retombées sont d'envergure pancanadienne.

L'augmentation du soutien accordé devait également permettre la mise à jour d'une étude, actuellement en cours, des besoins en ressources humaines du secteur culturel.

Le 2 mai 2001, le gouvernement du Canada annonçait un investissement supplémentaire de 13 millions de dollars sur trois ans dans le PNFSA afin que celui-ci puisse étendre ses activités. Pour pouvoir remplir un mandat élargi, le Programme sera restructuré et comprendra deux volets. Grâce au premier volet, il sera encore possible de financer les établissements comme ceux qui sont actuellement financés. Dans le cadre du second volet, il investira dans l'élaboration de projets offrant une formation dans des domaines artistiques importants comme les arts autochtones et les traditions culturelles non européennes. Le financement permettra aussi au Programme de financer les établissements admissibles à un niveau qui, avec d'autres sources de revenu, devrait apporter une stabilité financière. Il est prévu que ce Programme produira au bout du compte des diplômés capables d'être des chefs de file dans le milieu artistique, qui auront été formés en vue du plus haut niveau international au Canada, qui feront carrière au Canada et illustreront et exprimeront la diversité de la culture canadienne.

2.2 Prestation des Programmes

Bien que le centre d'intérêt et les objectifs sous-jacents du PNFSA et du PNFSFV soient comparables, la gestion et l'administration des deux Programmes sont, en général, passablement distinctes. Au plus haut niveau du Programme, la principale différence de prestation tient à « qui » administre le Programme. Même si des discussions ont eu lieu entre le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada au sujet de l'administration éventuelle du Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) par le Conseil des Arts dans le cadre d'une entente de contribution, le PNFSA est



administré par le ministère du Patrimoine canadien. Le PNFSFV, conformément à une entente de contribution intervenue avec PCH, est administré par Téléfilm Canada, par l'entremise de l'administration centrale à Montréal, de même que les bureaux régionaux de Halifax, Toronto et Vancouver. Dans cette section du rapport, nous présentons une description plus détaillée de la nature et de l'étendue des différences dans la prestation des Programmes et, en particulier, les processus de demande de financement et d'examen de ces demandes. Les incidences réelles et perçues de ces différentes prestations sont abordées plus loin, au chapitre quatre.

a) *Processus de demande de financement*

Toute l'information sur la façon de présenter une demande dans le cadre du PNFSA peut être obtenue auprès de n'importe quel bureau de PCH ou sur le site Web du Ministère et, dans le cas du PNFSFV, à tout bureau de Téléfilm Canada ou sur le site Web de cet organisme. Pour faire une demande dans le cadre du PNFSFV, il faut s'adresser au bureau approprié de Téléfilm Canada. La date limite en ce qui concerne le PNFSFV est le 28 septembre, et les auteurs des demandes connaîtront normalement les résultats au plus tard à la fin d'octobre. Pour le PNFSA, la date limite est le 30 juin, et les demandeurs connaîtront normalement la décision avant l'hiver. Le financement par Téléfilm Canada et le ministère du Patrimoine canadien est assujéti à une entente de contribution devant être signée par un représentant autorisé de l'auteur de la demande. Ceux dont les demandes sont acceptées doivent accepter de faire savoir publiquement, dans les deux langues officielles, qu'ils ont reçu de l'aide financière du Patrimoine canadien, de Développement des ressources humaines Canada ainsi que de Téléfilm Canada (pour les établissements du film et de la vidéo), et ce dans toute la publicité et la documentation promotionnelle des programmes.

La sélection des établissements en vue du financement des deux Programmes repose sur les critères suivants établis par le ministère du Patrimoine canadien, lesquels peuvent être modifiés selon les besoins¹ :

¹ Selon le libellé des Modalités et conditions



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

- ❑ **Mandat principal : formation pour une profession culturelle** – La raison d’être de l’établissement est la formation, en fonction des normes internationales les plus élevées. Une telle formation est axée sur la pratique professionnelle et n’est pas principalement académique, historique ou théorique.
- ❑ **Normes internationales d’excellence** – Les normes élevées de l’établissement sont reconnues au pays et (ou) à l’étranger, et l’établissement est considéré comme un chef de file dans son domaine en raison de la qualité de la formation qu’il dispense.
- ❑ **Programme professionnel complet et diplôme reconnu** – L’établissement doit offrir un programme permettant à l’étudiant d’acquérir toutes les compétences nécessaires au démarrage d’une carrière professionnelle dans sa discipline. Le diplôme ou le certificat que reçoivent les étudiants doit être reconnu au sein de la profession et représenter un haut niveau d’accomplissement.
- ❑ **Satisfaction des besoins fondamentaux de la profession** – L’établissement collabore étroitement avec les industries, les sociétés et les secteurs dans lesquels ses diplômés iront travailler, s’assurant ainsi que la formation qu’il dispense répond effectivement aux besoins actuels. L’établissement a souvent réussi à mettre sur le marché du travail culturel des diplômés de fort calibre, et il est très respecté par les sociétés et les industries qui emploient ses diplômés. Ceux-ci réussissent à trouver du travail, obtiennent des prix d’excellence pour leurs travaux et d’autres formes de reconnaissance de leur mérite professionnel au Canada et à l’étranger.
- ❑ **Gouvernance nationale** – Le corps administratif de l’établissement doit comprendre des membres représentant la diversité régionale du pays.
- ❑ **Structure d’entreprise indépendante** – L’établissement doit être libre de tout lien direct et formel avec un établissement postsecondaire financé et autorisé par une province.
- ❑ **Processus national et concurrentiel d’admission** – L’établissement recrute activement de nouveaux étudiants de partout au Canada à l’aide d’un processus concurrentiel d’admission; il veille aussi à ce que les étudiants canadiens ayant le plus de potentiel et de talent puissent bénéficier de son programme, quels que soient leurs moyens financiers.
- ❑ **Accessibilité nationale** – L’établissement est important dans sa région, sert aux étudiants de cette région, mais il a aussi une dimension nationale évidente parce que ses Programmes sont accessibles aux Canadiens de l’ensemble du pays.
- ❑ **Diversité des sources de financement** – L’établissement doit pouvoir présenter un plan d’activités comprenant un éventail approprié de sources de financement.

Il faut noter que, suivant les Modalités et conditions, le ministère du Patrimoine canadien peut modifier ses critères et en ajouter afin d’améliorer le processus de sélection.



**b) *Processus d'examen de
demande de financement***

Dans le cadre du PNFSA, les demandeurs doivent d'abord répondre aux critères d'admissibilité publiés et prévus dans les Modalités et conditions des deux Programmes de financement. Les représentants des Programmes et de la Direction générale des politiques sur les arts du ministère du Patrimoine canadien sont chargés du premier examen de la demande pour voir si elle répond aux critères d'admissibilité. Les demandes concernant le PNFSA qui répondent à ces critères sont ensuite examinées par deux évaluateurs, lesquels sont des professionnels respectés dans un domaine artistique connexe. Les évaluateurs font une visite de deux ou trois jours à l'école, observent les classes, s'entretiennent avec les étudiants, le personnel et la direction afin d'évaluer chaque demandeur admissible, en fonction d'un certain nombre de critères d'évaluation plus spécifiques, notamment, la valeur artistique des travaux, l'impact des diplômés et la stabilité de l'établissement. En outre, les demandeurs admissibles sont évalués afin de déterminer la pertinence d'un financement annuel ou pluriannuel, dans le cadre d'un examen des plans d'activités pluriannuels existants. Le financement pluriannuel n'est pris en considération que si l'établissement peut fournir des plans pluriannuels pour les deux derniers exercices financiers, de même qu'une indication ferme du fait que, dans sa planification, la participation des membres du conseil d'administration est prévue aussi bien que celle du personnel. Les rapports sur le rendement des établissements demandeurs entrent également en ligne de compte. Les évaluateurs consignent dans un rapport les résultats de leurs constatations.

Le ministère du Patrimoine canadien insiste auprès des écoles sur le fait qu'une évaluation positive de la part des examinateurs ne garantit pas nécessairement un soutien financier; en effet, les recommandations ministérielles finales reposent sur l'évaluation du Comité national d'évaluation, lequel est également connu sous le nom de Comité de Patrimoine canadien chargé d'examiner les demandes reçues dans le cadre du PNFSA. Le Comité comprend deux représentants de la Direction générale de la politique sur les arts et deux représentants des bureaux régionaux. La représentation des bureaux régionaux alterne annuellement entre le Québec et l'Ontario ainsi qu'entre les Maritimes et les provinces de



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

l'Ouest. Le Comité se réunit une fois l'an afin d'évaluer les établissements, déterminer quelles écoles recevront un financement et fixer le montant des contributions annuelles et pluriannuelles.

Les efforts du Comité portent sur l'évaluation d'un examen pour le ministère du Patrimoine canadien. Cet examen englobe l'évaluation des formulaires de demandes remplis, et ce, en fonction d'une grille standard, et l'inclusion de données provenant de rapports des évaluateurs experts. Ces rapports ont été particulièrement utiles dans la détermination de la notation du mérite et de l'impact artistiques. Le système de notation repose sur 17 critères d'évaluation publiés dans le guide à l'intention des demandeurs. Le mérite et l'impact artistiques ont un poids respectif de 50 et de 20 p. 100 dans la note finale; quant à la stabilité institutionnelle, elle représente les autres 30 p. 100. Le résultat numérique établit alors clairement que la priorité est fondée sur la norme nationale et internationale la plus élevée en matière de formation institutionnelle.

À compter de 2000, le Ministère s'est doté d'un cadre d'évaluation cyclique permettant au PNFSA d'évaluer les demandeurs par discipline artistique. Ce cycle repose sur un objectif du PNFSA, à savoir, fournir aux établissements qui le méritent un appui stable et pluriannuel. Par exemple, en 2000, tous les établissements pour la musique qui étaient financés par le Programme ont été évalués. En raison de cette évaluation, des ententes de trois ans ont été recommandées pour certains établissements. En 2001, tous les établissements de danse étaient à leur tour évalués et d'autres ententes triennales ont alors été conclues avec un certain nombre d'établissements. Les écoles de théâtre auront leur tour en 2002. Le cycle reprendra alors, à compter de 2003. Tous les nouveaux établissements sont toutefois évalués en fonction de chaque critère (y compris le financement pluriannuel) au cours de l'année de leur demande, quelle que soit leur discipline artistique.

Bien que ceux qui ont fait une demande dans le cadre du PNFSFV doivent respecter les mêmes critères d'admissibilité du ministère du Patrimoine canadien, critères qui se trouvent dans les Modalités et conditions des deux Programmes de financement, le PNFSFV possède néanmoins son propre processus d'évaluation lorsqu'un demandeur est jugé admissible. Plus précisément, l'aide financière du PNFSFV est réservée aux activités de



perfectionnement préprofessionnel offertes par des établissements canadiens indépendants et sans but lucratif qui doivent prouver que l'aide :

- Facilite la formation pratique, mettant l'accent sur des exercices de production réelle. Dans ce contexte, les fonds doivent renforcer et développer les programmes de formation touchant chacun des principaux métiers de création en production de films et de vidéos (scénarisation, réalisation, postproduction), de même que les aspects économiques de la production, depuis le budget de production jusqu'aux éléments pratiques de la distribution et de la commercialisation.
- Favorise la stabilité financière des établissements de formation bénéficiaires.
- Tient compte de la nature linguistique et régionale des marchés au sein desquels évoluent les établissements de formation bénéficiaires.
- Favorise les échanges entre les établissements de formation bénéficiaires.

Jusqu'à 2001, Téléfilm Canada avait un processus de présentation et d'examen des demandes relativement informel pour les établissements demandant un financement de base. Lors d'une réunion entre Téléfilm Canada et les écoles de formation nationale en cinéma et en vidéo, en juin 2001, il a été décidé que la date limite de présentation des demandes de financement de base et de projets spéciaux serait le 28 septembre. Les écoles doivent présenter leur demande au bureau régional de Téléfilm qui est chargé de leur dossier. Le bureau de Vancouver s'occupe des demandes des provinces de l'Ouest, tant pour le financement de base que pour les projets spéciaux. Le bureau de Téléfilm de Toronto s'occupe des demandes provenant de l'Ontario, et l'administration centrale de Téléfilm à Montréal est chargée du financement de base des établissements du Québec.

Après l'annonce des 2,8 millions de dollars pour 2000-2001 et des 2,4 millions de dollars pour 1999-2000, Téléfilm a reçu de nouvelles demandes de fonds de la part d'établissements non financés jusqu'alors. Téléfilm a donc établi un processus d'évaluation en trois étapes. La première étape consiste à déterminer si les nouveaux demandeurs sont admissibles au Programme. Un analyste de projet pour chacune des régions analyse la demande et inscrit l'information requise sur une feuille d'évaluation normalisée. Pour la deuxième étape, une évaluation des documents fournis par les établissements de formation qui demandent du financement doit être faite. Cette documentation comprend les



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

plans d'activités, les états financiers, les publications et les productions des étudiants. Les établissements admissibles sont ensuite classés suivant un ensemble de critères d'évaluation, notamment le mandat premier de l'établissement en termes de formation, les normes d'excellence, le Programme pédagogique complet et la reconnaissance professionnelle des diplômés, la réponse aux besoins fondamentaux de la profession et l'accessibilité nationale. Un rapport d'évaluation mettant en relief les critères d'évaluation est ensuite rédigé. Les directeurs régionaux et le directeur national des Opérations de Téléfilm Canada discutent des constatations. Des échanges subséquents ont lieu avec les demandeurs afin de discuter de leur demande. L'ordre de priorités des demandes est établi en fonction des rapports d'évaluation de chaque établissement de formation admissible; il est essentiellement indiqué dans quelle mesure la demande institutionnelle est susceptible d'aider le Programme à atteindre ses objectifs, de répondre aux besoins de formation qui sont perçus dans l'industrie ainsi que de contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de Téléfilm. La question de savoir si la demande de financement est complémentaire par rapport à d'autres déjà approuvées par le Programme est également incluse dans le processus d'évaluation. Tout comme pour le processus du PNFSA, les demandeurs peuvent réclamer un financement annuel ou pluriannuel et doivent joindre à leur demande un plan d'activités approuvé par leur conseil d'administration pour la période visée.

2.3 Évaluations, examens et consultations antérieurs

Le ministère du Patrimoine canadien, Développement des ressources humaines Canada, le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des ressources humaines du secteur culturel ont examiné l'aide fédérale accordée aux établissements de formation et aux projets des industries des arts et de la culture; ils ont ensuite élaboré sur la question une politique exhaustive reposant sur un accord relatif aux responsabilités fédérales, lequel accord inclut les critères s'appliquant aux établissements. Deux tables rondes nationales sur la formation nationale essentielle ont été organisées. On a demandé à des experts clés de faire part de leurs vues dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique et du cinéma au



Canada.² Les chefs de file dans les milieux artistiques et culturels du Canada ont insisté sur l'importance de centres nationaux de formation de fort calibre. En septembre 1996, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel présentait au premier ministre et aux ministres du Patrimoine canadien, de Développement des ressources humaines Canada et des Affaires étrangères, le document intitulé *Contribution fédérale aux institutions et organismes nationaux essentiels pour la formation culturelle professionnelle*.³ Les auteurs du mémoire y insistaient sur la nature distincte de la formation professionnelle pour les industries des arts et de la culture, de même que sur l'importance cruciale des établissements de formation pour l'essor culturel national.

Compte tenu des données issues de l'examen, des tables rondes et du mémoire, Patrimoine canadien et Développement des ressources humaines Canada se sont entendus sur la nécessité d'un cadre stratégique pour le financement de la formation nationale essentielle pour les secteurs des arts et de la culture. Le cadre est lié à une compréhension du fait que le gouvernement fédéral a un rôle nécessaire à jouer dans le soutien d'une formation nationale essentielle du plus haut niveau pour les industries des arts et de la culture, et ce, en tant que source d'appui fondamentale pour les objectifs essentiels en matière de développement culturel national de base. En raison du caractère unique de la prestation du plus haut niveau de formation artistique et cinématographique au Canada, et ce, par l'entremise d'une série d'établissements indépendants, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle dans l'aide apportée à ces établissements.

Le 17 avril 1997, reconnaissant le bien-fondé de ces constatations, la ministre du Patrimoine canadien (PCH), Sheila Copps, et le ministre de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Pierre Pettigrew, annonçaient le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) ainsi que le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV). Cette annonce reflétait le regroupement du financement déjà disponible auprès de Patrimoine canadien, de Développement des ressources

² Conseil des ressources humaines du secteur culturel, *Document de travail préparé pour la Table ronde sur les institutions et les initiatives de formation nationale dans les arts et les industries culturelles*, RANA Process Technologies Limited, les 16 et 17 novembre 1995.

³ Conseil des ressources humaines du secteur culturel, « *Contribution fédérale aux institutions et organismes nationaux essentiels pour la formation culturelle professionnelle* ». Présentation au gouvernement du Canada, septembre 1996.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

humaines Canada et du Conseil des Arts du Canada. En novembre 1999, Sheila Copps, ministre de PCH, et Jane Stewart, ministre de DRHC, ont annoncé l'affectation de sommes supplémentaires au PNFSA et au PNFSFV.

Après la première année de prestation du PNFSA par le ministère du Patrimoine canadien, sa Direction générale des examens ministériels publiait en juillet 1998 le rapport intitulé *Examen des ententes de contribution conclues avec l'École nationale de ballet, l'École nationale de théâtre du Canada et l'École nationale de cirque*.⁴ L'examen a renseigné le ministère du Patrimoine canadien sur la pertinence, l'efficacité et la viabilité continues de l'investissement public dans ces trois écoles nationales. On y conseillait aussi au ministère du Patrimoine canadien des critères pouvant être utiles aux décisions relatives au nouveau Programme national de formation dans le secteur des arts. L'étude comprenait un examen de la documentation, des entrevues avec du personnel des trois écoles, des diplômés et des groupes du monde du spectacle de partout au Canada. Globalement, l'étude a permis de confirmer que les écoles nationales apportaient une contribution importante dans leur spécialité.

En juin 2001, Téléfilm et les écoles de formation financées dans le domaine du cinéma et de la vidéo se sont réunies à Banff afin de discuter des nouvelles directives du Conseil du Trésor (lesquelles exigent l'élaboration d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats), des critères et des rapports d'évaluations, de la répartition des fonds (traitement des nouvelles demandes, financement de base, projets spéciaux et dates limites) et du financement offert à ces établissements par l'entremise d'autres programmes de Téléfilm Canada. Les personnes présentes ont discuté des résultats directs que l'on devrait fixer pour les établissements dans le cadre de gestion et de responsabilisation. Elles ont décidé qu'il faudrait notamment évaluer certains résultats à court terme, sur une période de un à trois ans, parmi lesquels :

- Programmes d'études. Mesurés par un des changements suivants :
 - Nombre de programmes d'études ou de techniques créés par du personnel ou des étudiants et utilisés par « d'autres ».

⁴ Patrimoine canadien, « *Examen des ententes de contribution conclues avec l'École nationale de ballet, l'École nationale de théâtre du Canada et l'École nationale de cirque* », Direction générale des examens ministériels, juillet 1998.



- Satisfaction des étudiants et des diplômés à l'égard des programmes d'études offerts par les établissements financés.
 - Nombre d'invitations à se produire et à se mettre en valeur à l'échelle nationale et internationale.
 - Nombre de projets de collaboration avec d'autres établissements reconnus.
 - Nombre d'activités liées à la formation de réseaux de contacts avec des établissements des mêmes domaines au Canada et à l'étranger.
 - Demandes de placements faites aux établissements financés.
- Enseignants. Mesurés ainsi :
- Satisfaction de l'industrie quant à la formation professionnelle reçue par les diplômés.
 - Invitations à enseigner, faire des communications ou des représentations.
 - Visites d'artistes ou de formateurs.
 - Activités des formateurs dans leur spécialité professionnelle.
 - Prix, y compris la nomination de formateurs.
- Installations. Ceci serait mesuré en termes de l'entretien ou de l'amélioration des installations et de l'équipement utilisés par les étudiants des établissements nationaux de formation financés et oeuvrant dans les domaines des arts, du film et de la vidéo par rapport à des normes acceptables. Les écoles ne possédant pas d'installations fixes ou de matériel se sont dites inquiètes sur ce point jusqu'à ce qu'il ait été clair que le matériel loué pourrait être évalué de la même façon.

Les personnes présentes ont également parlé des façons de mesurer le rendement des établissements financés du secteur du film et de la vidéo. Pour la première mesure, il faut déterminer si les *diplômés travaillent professionnellement dans leur domaine*, c.-à-d. observer les changements se produisant dans le :

- Pourcentage des diplômés employés professionnellement dans leur domaine (y compris l'interprétation, la présentation, le leadership etc.).
- Revenu annuel des diplômés travaillant professionnellement dans leur domaine, par rapport à la moyenne du revenu dans cette spécialité.



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

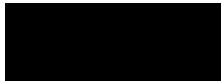
Canada

- Nombre de diplômés faisant une carrière internationale tout en étant établis au Canada.

Des représentants des établissements ont exprimé les inquiétudes suivantes : certaines écoles offrent une formation menant leurs anciens élèves à d'autres écoles; le temps qu'il faut pour le suivi des anciens élèves afin d'évaluer le succès (cinq ans); la pertinence du revenu comme mesure du rendement si l'on considère la production de services par rapport à la production indigène. Les représentants des écoles ont également suggéré que les reconnaissances du mérite et les prix reçus par les anciens étaient des mesures plus pertinentes du succès, sans être toujours directement liés aux niveaux de revenu. Ils ont aussi mentionné que les syndicats et les associations de producteurs ont fixé des échelles de tarifs. Les personnes présentes ont décidé que les critères d'évaluation du revenu continueraient à faire partie du cadre, mais qu'il faudrait les réviser après avoir fait d'autres consultations. Les personnes présentes ont convenu qu'un tiers indépendant communiquerait avec les anciens élèves et qu'il faudrait revenir sur la pertinence du revenu comme mesure du rendement.

La deuxième mesure du rendement portait sur la diversité des anciens élèves obtenant des diplômes d'établissements financés. Plus précisément, il s'agit ici de savoir si le nombre d'étudiants des régions, langues et cultures non-majoritaires recrutés, acceptés et diplômés. Actuellement, les établissements ne font pas le suivi sur le plan du recrutement ou des inscriptions par origine ethnique. Une école a des bourses pour les étudiants multiculturels, mais si un étudiant ne demande pas cette aide, son origine ethnique n'est pas notée. Un participant a offert d'envoyer aux écoles les questionnaires dont Téléfilm se sert pour contrôler la diversité régionale; ils pourraient être modifiés aux fins de la diversité ethnique. L'évaluation pourrait aussi permettre d'évaluer les efforts déployés par chaque établissement pour rejoindre divers groupes régionaux, linguistiques et culturels.

La Direction générale de la politique sur les arts du ministère du Patrimoine canadien a également organisé en avril 2001 une réunion avec les établissements financés afin de discuter du cadre d'évaluation conçu pour le Programme national de formation dans le secteur des arts. Une partie de l'ordre du jour a été consacrée aux discussions portant sur les résultats souhaités pour ce Programme et sur ce qui devait être mesuré. La réunion a donné lieu à des conclusions semblables à celles de la réunion de Banff pour le film et la vidéo.



3

PERTINENCE DES PROGRAMMES

Dans la présente section, nous présentons les données tirées de l'évaluation sur la nécessité permanente des Programmes, surtout par rapport à la contribution qu'ils sont censés apporter à la préparation de Canadiens talentueux à des carrières professionnelles. Autre question relative à la pertinence, il s'agit de déterminer si la principale raison d'être de ces Programmes, c'est-à-dire le développement de professionnels canadiens talentueux dans les domaines des arts, du film et de la vidéo, demeure un objectif du gouvernement fédéral. Le dernier enjeu de la pertinence que nous devons examiner est, d'une certaine façon, lié au précédent; il s'agit d'évaluer dans quelle mesure le PNFSA et le PNFSFV permettent encore d'atteindre non seulement les objectifs du gouvernement fédéral en général, mais aussi les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien ainsi que les objectifs globaux des Programmes mêmes.

3.1 Pertinence continue des Programmes

Pour déterminer si les Programmes sont encore pertinents, il importe de savoir s'il y a encore un besoin et une demande pour des programmes nationaux de formation artistique, cinématographique et vidéo. Plus précisément, est-il toujours nécessaire d'apporter un soutien stabilisateur aux activités opérationnelles existantes des programmes professionnels des établissements?



Avant la création du PNFSA et du PNFSFV, le gouvernement du Canada n'avait pas de cadre de politique exhaustif pour ses activités ou ses interventions liées au financement d'établissements de formation culturelle professionnelle, incluant des rôles clairs et coordonnés pour les principaux acteurs fédéraux, notamment Développement des ressources humaines Canada, le Conseil des Arts et Patrimoine canadien. L'absence de cadre stratégique s'est traduite par un développement inégal des programmes, ainsi que des subventions et des contributions parfois consenties « de façon exceptionnelle », un sous-financement, un recours fréquent à du financement ponctuel d'urgence et une indécision quant aux responsabilités fédérales ». ⁵ À la fin des années 1990, le gouvernement fédéral avait identifié la culture comme une priorité nationale et un moyen essentiel de conserver, d'exprimer et d'améliorer l'identité canadienne ainsi que la souveraineté culturelle. John Ralston Saul a expliqué au Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes : « À l'étranger, le Canada a un profil principalement culturel ». ⁶ Toutefois, la réussite de la projection du Canada à l'étranger passe obligatoirement par un marché national sain. En outre, dans sa publication de 1996 intitulée *Contribution fédérale aux institutions et organismes nationaux essentiels pour la formation culturelle professionnelle*, CRHSC explique qu'un marché national solide signifie des occasions adéquates de création, de production et de diffusion de l'art et des produits culturels canadiens et, comme préalable à la création et à la production, des possibilités permettant aux artistes canadiens comme à d'autres professionnels culturels de développer le plus possible leurs aptitudes et leur expertise.

Les données de Statistique Canada pour 1996 révèlent que le marché de la main-d'œuvre culturelle représente 670 000 emplois directs au Canada, soit près de cinq pour cent de la main-d'œuvre totale. Selon Statistique Canada, les spectacles créent 71 000 emplois directs (96 000 si les emplois indirects sont inclus); le cinéma et la radiodiffusion génèrent 91 000 emplois directs (152 000 avec l'ajout des emplois indirects). Depuis 1976, le marché du travail culturel a été l'un des groupes professionnels dont la croissance a été la plus forte du

⁵ Conseil des ressources humaines du secteur culturel, « *Contribution fédérale aux institutions et organismes nationaux essentiels pour la formation culturelle professionnelle* ». Présentation au gouvernement du Canada.

⁶ Citation du Conseil des ressources humaines du secteur culturel (septembre 1996), *Contribution fédérale aux institutions et organismes nationaux essentiels pour la formation culturelle professionnelle*. Présentation au gouvernement du Canada, page 10.



pays. Les travailleurs culturels sont aussi des travailleurs intellectuels hautement qualifiés. Selon l'Enquête sur la population active du secteur culturel, 45 p. 100 de ces travailleurs détiennent un diplôme universitaire contre seulement 15 p. 100 pour l'ensemble de la population active canadienne. Les travailleurs culturels ont trois fois plus de chance d'être des travailleurs autonomes que le travailleur canadien moyen, et 40 p. 100 occupent plus d'un emploi.

Par le passé, ceux qui travaillaient dans la majorité des disciplines du secteur culturel⁷ auraient été formés dans les universités ou les collèges et, ensuite, en cours d'emploi afin de se familiariser avec les habiletés et les techniques requises par leur profession. Selon les experts consultés, les diplômés des établissements de formation sont mieux préparés au marché du travail que les diplômés d'universités et de collèges. Cette transition est donc particulièrement importante pour les diplômés qui ne reçoivent pas de formation en cours d'emploi mais deviennent des travailleurs autonomes.

Lorsqu'ils veulent acquérir une formation, les travailleurs culturels autonomes se heurtent à des obstacles pour les raisons suivantes⁸ :

- Ils n'ont pas accès aux programmes de perfectionnement professionnel offerts par les employeurs.
- Ils éprouvent des problèmes d'admissibilité aux programmes de formation du gouvernement.
- Ils trouvent que leur mobilité nuit aux possibilités de perfectionnement professionnel continu parce qu'ils s'occupent de nombreux projets et qu'ils changent souvent de ville, de région, voire de pays.

Les répondants de la présente évaluation confirment ces points en indiquant qu'il n'y a pas d'autre endroit pour obtenir une formation préprofessionnelle dans les arts, le film et la vidéo. Les experts, les étudiants et les représentants des établissements financés ont

⁷ Cela peut convenir davantage à certaines disciplines qu'à d'autres. Par exemple, un grand nombre de danseurs n'ont pas eu à s'inscrire à l'université ou à un collège pour faire carrière dans la danse.

⁸ Les arts de la scène et les industries audiovisuelles au Canada ont un formidable défi à relever en raison des changements technologiques rapides, de l'homogénéisation croissante des marchés, du recul du financement du secteur public ainsi que du besoin grandissant de livrer concurrence sur les scènes nationales et internationales.



formulé des suggestions quant aux autres domaines auxquels les Programmes pourraient étendre leur financement. Ce sont principalement les nouveaux médias, le perfectionnement professionnel et les formes d'art non européennes.

Pour le film, la vidéo et les nouveaux médias, en particulier, les programmes d'enseignement supérieur des universités et les collèges semblent incapables de s'adapter assez rapidement aux nouvelles réalités et orientations de l'industrie. De l'avis du même groupe de répondants, les nouveaux médias sont l'un des domaines dans lesquels une formation préprofessionnelle fait défaut. En réponse à cette lacune critique, plusieurs établissements financés ont indiqué avoir ajouté ou être en train d'ajouter un volet nouveaux médias. De l'avis d'un expert de ce domaine, cela permettrait aux diplômés de se lancer plus librement dans les nouveaux médias. La plupart des professionnels travaillant déjà dans les nouveaux médias n'ont pas de formation directe dans ce secteur parce qu'il n'y avait rien de tel lorsqu'ils ont commencé. En général, ces professionnels acquièrent leur formation professionnelle en cours d'emploi. Selon un expert, une majorité de professionnels actuels des nouveaux médias voudront s'inscrire à des cours en la matière lorsque les établissements de formation en offriront.

Les répondants avaient généralement l'impression que le PNFSA a appuyé adéquatement la formation pour les formes d'art traditionnelles comme le ballet, la musique orchestrale, le théâtre et l'opéra. D'autres formes d'arts de la scène commencent aussi à être financées, entre autres les humoristes et le cirque. Récemment, l'aide financière a en outre été étendue aux arts autochtones. Le prochain défi sera de favoriser la formation professionnelle pour les formes d'art non européennes. Il s'agit là d'un formidable défi qui ne saurait se limiter au Programme, car un grand réseau d'aide pour l'art professionnel non européen a besoin d'être mis en place au Canada. Pour recevoir le financement du PNFSA, un établissement doit prouver que ses diplômés travaillent professionnellement dans leur domaine après leur sortie de l'école. Actuellement, toutefois, peu de groupes de danse, de musique ou de théâtre non rattachés à la tradition européenne peuvent travailler professionnellement au Canada. C'est néanmoins une voie importante pour l'industrie, étant donnée la représentation culturelle de plus en plus diversifiée au Canada.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Le PNFSA et le PNFSFV sont les seuls programmes financés par le fédéral qui aident les activités des établissements de formation professionnelle dans le secteur culturel. En danse, par exemple, il n'y a pas d'autre programme se spécialisant dans la prestation de la formation pour un style de danse particulier (que ce soit le ballet au sens strict ou la danse contemporaine). Les programmes de danse au niveau universitaire comportent d'autres exigences, dont l'insistance sur la théorie et d'autres crédits obligatoires. Compte tenu du fait qu'en moyenne, leur carrière prend fin à 32 ans, les danseurs souhaitent recevoir une formation préprofessionnelle le plus tôt possible. La plupart des étudiants en théâtre et en opéra ont des diplômes universitaires en arts de la scène, mais ils ont l'impression de ne pas avoir le « poli » nécessaire pour se joindre au monde professionnel dès leur sortie de l'université. L'École nationale de cirque à Montréal est le seul établissement de formation en arts du cirque. L'École nationale de l'humour offre un programme intensif d'un an qui développe les humoristes et les auteurs comiques francophones et produit directement des professionnels de l'industrie de l'humour. Les établissements pour le film et la vidéo forment des étudiants qui viennent de divers milieux, notamment les collèges et les universités, et des gens qui ont déjà travaillé professionnellement. Voilà qui souligne l'importance de ces établissements de formation pour les secteurs du cinéma et de la vidéo parce que la demande globale dépasse l'offre. Les compagnies et les industries du secteur culturel qui embauchent et utilisent des Canadiens ayant reçu une formation dépendent énormément des écoles de formation. La qualité des productions artistiques canadiennes ainsi que le succès des secteurs canadiens du cinéma et de la télévision dépendent elles aussi dans une large mesure de la formation offerte par ces établissements.

3.2 Évaluation de la nécessité permanente d'aide fédérale

Dans cette section, nous présentons les données qui permettent de déterminer si les écoles nationales de formation dans le domaine du film et de la vidéo ont encore besoin d'une aide financière pour préparer les Canadiens talentueux à des carrières professionnelles dans ces domaines. On a demandé aux répondants de réagir à des questions sur l'impact que l'absence éventuelle de financement fédéral aurait sur les écoles financées et leurs efforts pour développer les talents canadiens. Tous les répondants, y compris les experts, les informateurs clés et les membres des groupes de discussion, ont insisté sur la nécessité que



le gouvernement fédéral continue d'offrir du financement. Les informateurs clés, en particulier, ont indiqué que les établissements financés dépendent du financement du gouvernement fédéral pour les activités de base. Voici, selon eux, certaines conséquences possibles du retrait de l'aide fédérale aux établissements de formation :

- ❑ ***Mainmise du secteur privé sur les écoles de formation cinématographique et vidéo.*** Il y aurait considérablement moins d'insistance sur la diversité et la qualité des programmes. Moins de projets expérimentaux seraient financés parce que le mercantilisme dicterait la production. Il n'y aurait pas de centres d'excellence.
- ❑ ***Augmentation sensible des frais de scolarité.*** Le nombre d'étudiants internationaux augmenterait. Les étudiants talentueux à faible revenu ne seraient pas capables d'opter pour cette carrière. Moins d'étudiants des régions rurales et éloignées fréquenteraient les établissements.
- ❑ ***Réduction significative du nombre de personnes optant pour ces disciplines.*** Il y aurait beaucoup moins de possibilités de formation dans de nombreuses disciplines artistiques et cinématographiques/vidéo à l'extérieur des établissements de formation. Par conséquent, moins de personnes se joindraient à ces domaines professionnellement parce qu'il y aurait moins de spécialistes dans ces disciplines.

En plus d'insister sur l'importance de l'aide continue du fédéral et de la préconiser, les répondants ont proposé des approches de rechange ou nouvelles que le gouvernement fédéral pourrait retenir en vue d'améliorer et promouvoir davantage les activités et les produits des secteurs des arts, du film et de la vidéo au Canada. Voici, selon les répondants, ce que le gouvernement pourrait faire :

- ❑ ***Apporter une aide continue à la formation préprofessionnelle dans le domaine.*** Certaines écoles ont ajouté à leurs programmes un volet pour le perfectionnement professionnel; d'autres écoles ont parlé de leur désir d'en faire autant. Les étudiants comme les professionnels dans le domaine sont très favorables à cette initiative et affirment que dans le domaine artistique, le passage au niveau professionnel est très difficile.
- ❑ ***Ajouter de nouvelles mesures incitatives qui encouragent l'investissement dans les activités et les produits des secteurs canadiens des arts du film et de la vidéo.*** L'ajout de nouvelles mesures incitatives par le gouvernement fédéral, tels les crédits d'impôt pour les commanditaires des établissements financés, peut encourager davantage les Canadiens à commanditer directement les écoles, réduisant ainsi la dépendance permanente de ces établissements par rapport à l'aide du gouvernement fédéral.



- *Favoriser davantage les spectacles itinérants des établissements financés, afin que ces spectacles soient vus dans toutes les régions du pays.* D'après les répondants, les étudiants potentiels pourraient ainsi être exposés à de nouvelles formes d'art et présentés à des établissements artistiques, cinématographiques/vidéo. Le fait de rejoindre plus souvent les régions rurales et éloignées du Canada serait l'un des résultats positifs. Il s'agit d'un impact particulièrement important pour les localités du Nord et les réserves autochtones puisqu'il y a encore moins de migration entre ces collectivités et les centres urbains.

3.3 **Évaluation de la pertinence continue des objectifs**

a) ***Liens entre les objectifs des Programmes et les objectifs du gouvernement fédéral***

L'évaluation a aussi permis d'obtenir des données sur la compatibilité des Programmes et des objectifs du gouvernement fédéral en matière d'aide aux secteurs des arts, du film et de la vidéo. Comme nous l'avons déjà dit dans ce rapport, le gouvernement fédéral a offert du financement supplémentaire aux fins suivantes :

- Élargir l'accès au perfectionnement préprofessionnel offert par les établissements nationaux dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo.
- Encourager la croissance et le développement de la main-d'œuvre culturelle du Canada dans le monde des arts de la scène et l'industrie du film et de la vidéo, de manière à produire des résultats positifs pour le marché du travail.
- Favoriser le développement culturel du Canada, grâce au financement d'établissements de formation sélectionnés et dont les activités, le recrutement et les retombées sont d'envergure pancanadienne.

Dans cette section, nous examinons dans quelle mesure le gouvernement fédéral considère encore comme l'un de ses objectifs le développement des talents canadiens dans les arts, le film et la vidéo pour qu'ils puissent faire carrière dans leur domaine respectif. Nous voulons également savoir dans quelle mesure le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) ont intégré les objectifs fédéraux.



Le Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA) et le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) ont trois objectifs qui mettent l'accent sur l'apport d'un soutien stable aux établissements de formation. Voici ces objectifs : se spécialiser dans la formation de Canadiens poursuivant des carrières artistiques nationales et internationales; avoir un impact pancanadien et contribuer au développement culturel du Canada. En outre, les Programmes doivent produire des résultats spécifiques en vue d'avoir comme futures figures de proue dans le monde artistique des talents canadiens formés ici qui sont aux plus hauts niveaux internationaux; qui font des carrières culturelles au Canada et qui reflètent et expriment la diversité de la société canadienne. Ces objectifs et résultats escomptés sont complémentaires à l'objectif stratégique du ministère du Patrimoine canadien, à son principal engagement en matière de résultats ainsi qu'aux résultats plus précis qu'il compte obtenir, c'est-à-dire :

- ❑ *Objectif stratégique* : l'excellence chez les gens.
- ❑ *Principal engagement en matière de résultats* : fournir aux Canadiens plus d'occasions de participer, de se produire et afin de développer pleinement leur créativité, leur capacité d'innovation et leurs talents.
- ❑ *Résultat prévu plus précis* : les Canadiens créent et se produisent aux niveaux les plus élevés des arts, de la culture, du patrimoine et des sports.

Selon les répondants des professions de l'art, du film et de la vidéo, les Programmes conservent leur pertinence. Les établissements jouent un rôle important; ils offrent en effet la possibilité de former des réseaux de contacts en exposant les étudiants au secteur et en exposant le secteur aux nouveaux et aux futurs talents. Les répondants indiquent que les liens que les diplômés entretiennent avec les établissements favorisent l'éclosion d'un réseau lorsqu'ils réussissent personnellement dans leur domaine. Un autre point fort du Programme est qu'il donne aux étudiants l'occasion de commencer à se comporter en professionnels grâce à des activités comme la formation en cours d'emploi, ce qui leur permet d'être prêts lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail et de faire bénéficier des dernières connaissances du domaine les employeurs qui les embauchent. Malheureusement, la plupart des établissements n'ont pas pu fournir de données sur le marché du travail quant à leurs diplômés, données grâce auxquelles il aurait été possible de confirmer cette perception. En revanche, les établissements qui ont été en mesure de présenter de telles données ont prouvé que la plupart des diplômés de



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

leurs écoles – danse, cirque, théâtre, film et vidéo – avaient effectivement trouvé des emplois dans leur domaine respectif. Malheureusement, les plus récentes statistiques sur l'emploi dans le secteur culturel au Canada remontent à 1996; elles ne disent donc rien de la contribution des établissements au secteur culturel depuis le lancement des Programmes, en 1997. Il s'agit là d'un aspect sur lequel il faudrait assurer un suivi pour les futures évaluations.

On a également demandé aux informateurs clés et aux experts dans quelle mesure les Programmes continuaient de refléter et de favoriser la diversité du Patrimoine canadien, contribuaient au développement culturel du Canada et avaient un impact pancanadien. En général, les répondants ont dit estimer que les Programmes reflètent et favorisent la diversité du patrimoine canadien. Certains ont suggéré d'améliorer la communication entre les Canadiens de langue française et de langue anglaise afin que soient produites des œuvres marquées par une expérience commune à ces deux groupes. En général, les répondants ont l'impression que l'expression culturelle autochtone est mieux représentée au cinéma, à la télévision, dans la danse et au théâtre. En ce qui concerne le film et la vidéo, ils estiment que la télévision réussit mieux que le cinéma à raconter l'histoire canadienne et à attirer un public. À leur avis, les films, en particulier, et la télévision dans une certaine mesure reflètent des valeurs culturelles plus diverses, tant en français qu'en anglais. Ce phénomène serait attribuable à une augmentation du nombre d'étudiants de milieux culturels divers. Les répondants du domaine des arts sont moins optimistes au sujet de la diversité culturelle dans leur secteur, tout particulièrement pour les moyens d'expression artistique traditionnellement européens tels que le ballet et la musique orchestrale.

Les répondants croient assez volontiers que les établissements financés contribuent au développement culturel du Canada, en offrant une formation aux Canadiens et en encourageant la production de matériel canadien à l'aide d'une variété de moyens : danse, musique, théâtre, humour, arts du cirque, film et vidéo. La plupart des répondants ont la forte impression que le matériel produit sera canadien simplement parce que produit par des Canadiens ayant la possibilité de faire des expériences dans leur forme d'art et jouissant du soutien d'un réseau. En outre, selon la majorité d'entre eux, le contenu canadien n'a pas à être imposé à leur forme d'art (ce point vise spécifiquement le film et la vidéo) puisque le produit sera canadien du simple fait qu'il est associé à des producteurs canadiens. Ces répondants pensent qu'il importe de viser l'universel. Certains établissements pour les arts s'inquiètent de



ne pouvoir attirer d'étudiants de souche non européenne. Il faudra peut-être songer à encourager le développement professionnel de formes d'art non européennes dans le secteur culturel canadien.

Le dernier objectif « avoir un impact pancanadien » suscite moins d'optimisme; les répondants semblent se demander s'il est atteint. La télévision et le cinéma canadiens sont décrits comme étant encore « trop blancs », c'est-à-dire que les produits dans les secteurs canadiens des arts, du film et de la vidéo ne sont pas culturellement diversifiés au point d'y trouver des expressions culturelles non européennes. Par contre, l'impression qui se dégage est que les produits du cinéma et de la télévision racontent les histoires de tout le pays et ont des publics d'un océan à l'autre. Cela s'expliquerait par l'évolution de l'industrie, laquelle devient plus « nomade » tant dans sa mentalité que dans sa production. Les répondants sont sceptiques en ce qui concerne l'atteinte du grand public par les produits canadiens. Un répondant plus incrédule a ri lorsqu'on lui a posé la question, soulignant que les publics qui regardent la remise des prix Genie ne connaissent habituellement pas les films primés. Ce répondant suggère pour régler la question que l'industrie cinématographique canadienne adopte une formule semblable à celle du contenu canadien de l'industrie canadienne de la musique.

Les étudiants sont satisfaits des établissements. Plus précisément, les établissements inculquent aux étudiants et aux diplômés un sens aigu du mérite artistique en ce qui concerne la valeur et l'importance des disciplines mêmes. Voilà qui démontre en partie que les écoles préconisent l'excellence, chez les artistes et dans l'expression culturelle canadienne en général. En donnant aux étudiants la capacité de pratiquer leur art, en les présentant à l'industrie ainsi qu'à des professionnels très respectés de ces disciplines, les écoles offrent aux Canadiens plus d'occasions de participer et de se produire, ce qui leur permet ainsi de développer au maximum leur créativité, leur originalité et leur talent. Grâce à une formation professionnelle de qualité, les étudiants et les diplômés peuvent démarrer une carrière sur la scène, au cinéma, à la télévision, ce qui encourage les « Canadiens à créer et à se produire aux plus hauts niveaux de l'art, de la culture, du patrimoine et des sports ». Les Programmes aident donc le gouvernement fédéral à atteindre ses objectifs.



b) *Capacité de continuer à atteindre les objectifs*

Le troisième enjeu de l'évaluation se subdivise en trois points permettant d'évaluer si le PNFSA et le PNFSFV atteignent encore : 1) les objectifs des Programmes mêmes (c.-à-d., se spécialiser dans la formation de Canadiens en vue de carrières professionnelles au Canada; avoir un impact pancanadien et contribuer au développement culturel du Canada); 2) les objectifs du gouvernement fédéral; 3) les objectifs stratégiques du ministère du Patrimoine canadien (c.-à-d., l'excellence chez les gens).

Les informateurs clés représentant le personnel des Programmes croient fermement que le gouvernement fédéral continue, entre autres objectifs, de vouloir aider les arts, le film et la vidéo, et en particulier offrir un appui durable aux projets de formation dans ces secteurs ainsi que les autres industries culturelles. En préparant des diplômés capables de travailler dans le secteur culturel, les établissements nationaux contribuent au développement du secteur même. Les experts partagent cet avis et signalent qu'un grand nombre de diplômés de ces établissements sont recherchés par les compagnies canadiennes et étrangères. Les répondants experts estiment que la qualité des diplômés répond aux normes internationales. Ils croient aussi que cette forme d'aide fédérale permet à ces établissements de favoriser l'essor culturel et économique du Canada.

Tous les établissements ont pour objectif d'accroître leur impact pancanadien. Actuellement, la plupart des établissements n'ont pas l'impression d'avoir un impact pancanadien puisque la plupart des étudiants sont de souche européenne et les activités et les productions artistiques qu'ils appuient sont plutôt destinés à des populations urbaines « blanches ». Les établissements ont pris des mesures pour améliorer leur matériel publicitaire afin d'attirer des étudiants de toutes les régions et de tous les milieux culturels au Canada. Ils ont par exemple mis en vedette dans leur matériel publicitaire des étudiants de souche non européenne, conçu des sites Web attrayants et faciles d'accès qui sont à la disposition des populations de toutes les régions du Canada et inclus des histoires présentant un intérêt pour d'autres régions et des groupes culturels autres que les Canadiens de langue française et de langue anglaise. Même si les établissements prennent des mesures, le PNFSA et le PNFSFV peuvent aussi aider à accroître l'impact pancanadien en élargissant leur aide aux établissements



consacrés à des formes d'art moins traditionnelles susceptibles d'intéresser davantage d'autres groupes culturels.

Les établissements continuent de faire possible pour encourager la poursuite de l'excellence chez les artistes en leur offrant un milieu qui respecte leur créativité et qui favorise l'innovation artistique. De l'avis de la plupart des répondants, les artistes ont moins d'occasions d'explorer leur forme d'art lorsqu'ils font partie du monde professionnel. Les établissements permettent aux étudiants de mettre en valeur leur talent en leur fournissant l'aide dont ils ont besoin, que ce soit du matériel, de la technologie, des conseils, etc. Pour les étudiants en cinéma et en télévision, les établissements constituent un milieu dans lequel ils peuvent concevoir un long ou un court métrage. Les établissements aident aussi à promouvoir leurs étudiants en les encourageant à participer à des festivals du film, l'idéal pour être candidat à un prix. Les étudiants en danse, en théâtre et en opéra ont aussi la chance de faire partie de productions destinées à des publics nationaux. En offrant aux étudiants la formation et l'environnement propices, les établissements donnent aux Canadiens talentueux l'occasion de se produire ou de se mettre en valeur sur les scènes nationales et internationales. Selon les experts du théâtre, la plupart des diplômés des établissements financés de formation en théâtre peuvent demeurer au Canada pour y travailler parce qu'il y a une demande. Les experts en danse et en musique signalent que les talents canadiens formés par les établissements financés reçoivent des offres aux États-Unis et en Europe.

Même si dans certaines disciplines artistiques on considère comme positif le fait que des diplômés des établissements financés soient embauchés (si ce n'est que parce que cela signifie une plus grande renommée des talents canadiens sur la scène internationale), les experts du film, de la télévision et des nouveaux médias croient que la migration des talents canadiens nuit au Canada. En effet, ils craignent que trop de diplômés formés au Canada n'aillent travailler aux États-Unis parce que l'industrie est incapable de soutenir cette réserve de talents. Toutefois, cette situation indique que les établissements canadiens de formation en cinéma et en télévision sont reconnus internationalement du fait que leurs diplômés trouvent facilement du travail à l'étranger. Des experts du secteur culturel et les représentants des établissements financés affirment que le Canada doit vraiment s'employer à encourager la



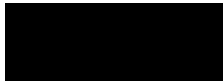
**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

production au Canada afin d'offrir à ces diplômés des débouchés professionnels intéressants et bien rémunérés dans leur pays, ce qui les dissuaderait de partir.

En résumé, les objectifs du PNFSA et du PNFSFV et les établissements eux-mêmes tiennent compte des objectifs plus généraux du fédéral. Toutefois, des données quantifiables font défaut pour appuyer ces conclusions, en particulier en ce qui concerne la question de la diversité culturelle, le pancanadianisme et les données précises sur les diplômés. Les données tirées des entrevues avec les répondants révèlent que, pour que le secteur culturel et l'industrie du film et de la vidéo continuent de s'épanouir au Canada, il faut aider davantage les diplômés et non pas seulement se préoccuper de formation de fort calibre. Il faut que les diplômés aient davantage de débouchés professionnels au Canada, surtout dans le cinéma et à la télévision, puisqu'il semble que ce soit là le plus important groupe de talents que l'étranger attire.



4 SUCCÈS DES PROGRAMMES

Les éléments du succès étudiés aux fins de l'évaluation sont divisés en deux catégories : résultats attendus et prestation des Programmes. Plusieurs grandes questions ont été posées lors de l'évaluation quant à la mesure dans laquelle le PNFSA et le PNFSFV avaient obtenu les résultats attendus, notamment :

- Avantages des activités et des produits artistiques, cinématographiques/vidéo de haute qualité. La question est abordée ci-dessous à la section sur les incidences.
- « Succès » des établissements financés.
- Conception et prestation des Programmes. Nous avons ici cherché à déterminer si le PNFSFV avait réussi à encourager les échanges entre les établissements de formation bénéficiaires, un aspect faisant partie intégrante de ce programme de contribution.
- Incidences imprévues des Programmes.
- Niveau de complémentarité, dédoublement ou recoupement.
- Qualité des activités et des produits des secteurs des arts, du film et de la vidéo.

On s'est penché sur deux aspects pour mesurer le succès des Programmes : on a d'abord évalué comment et dans quelle mesure les Canadiens bénéficient des activités et des produits des secteurs des arts, du film et de la vidéo de haute qualité provenant de talents canadiens cultivés au Canada. On a aussi évalué le succès des établissements financés en mesurant trois résultats : comment et dans quelle mesure les établissements financés offrent aux étudiants talentueux de partout au Canada une formation artistique et cinématographique/vidéo de fort calibre; comment et dans quelle mesure les diplômés des établissements financés par le PNFSA et le PNFSFV réussissent à faire une carrière



professionnelle dans leur domaine respectif, au Canada et à l'étranger; et si les diplômés reflètent et expriment la diversité de la société canadienne. Pour la majorité de ces résultats, les répondants ont donné des réponses différentes lors des interviews d'informateurs clés et d'experts et des groupes de discussion selon qu'ils étaient du domaine des arts ou du film et de la vidéo.

4.1 Définition du succès dans l'industrie

Avant de cerner la contribution des établissements financés au succès des Programmes, il fallait d'abord demander aux répondants de définir le succès dans l'industrie et d'expliquer ensuite comment les établissements financés contribuaient à ce succès. Il fallait ici considérer deux points : d'abord définir le succès de l'ensemble des industries canadiennes des arts, du film et de la vidéo et ensuite discuter de la signification du succès pour les artistes individuels dans ces disciplines. Le succès de l'industrie a été défini en termes économiques et culturels. Il a également été décrit en termes de quantité de professionnels que le Canada produit dans ces domaines. La qualité de ces professionnels a été mesurée en partie en fonction de leur réputation nationale et internationale.

On a demandé aux informateurs clés d'évaluer la qualité des activités et des produits dans les domaines des arts, du film et de la vidéo. Les avis des répondants du secteur des arts ont divergé quant à la définition du succès des artistes de la scène et de leurs activités. La différence peut découler de la combinaison de toutes les réponses provenant des divers secteurs des arts de la scène représentés dans le cadre des entrevues (danse, théâtre, opéra, musique, cirque et humour). En général, de l'avis de tous les répondants, une production est une réussite si la critique a été favorable, si le public l'a bien accueillie et si les pairs en pensent du bien. Quant à un artiste individuel, les répondants considèrent qu'il réussit s'il est en demande au pays ou à l'étranger dans son domaine, si le public connaît son nom et s'il est capable de bien vivre de son art.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

En général, le succès est défini différemment par les répondants du monde des arts et ceux du film et de la vidéo. Toutefois, pour tous les répondants, le succès individuel dépend dans une certaine mesure d'une chose, à savoir, si l'artiste peut vivre de son art. Les répondants insistent sur le fait qu'il est difficile de poser les bases d'une carrière à plein temps dans le cinéma, la télévision, la danse, en musique, l'opéra et le théâtre. La plupart des danseurs aspirent à faire partie d'une compagnie de danse où leur style convient au chorégraphe. Les acteurs espèrent trouver des rôles toute l'année, mais cela est rarement possible. En ce qui concerne les musiciens, le succès dépend de leur capacité d'être accepté par un orchestre, que ce soit au Canada ou à l'étranger. Pour la plupart des musiciens acceptés, leur carrière prend une envergure internationale, qu'il soient établis ou non au Canada. Les chanteurs d'opéra ont des ambitions semblables à celles des musiciens; toutefois, il faut signaler que les compagnies d'opéra sont peu nombreuses au Canada. La plupart des chanteurs d'opéra sont indépendants. Plus que les étudiants en arts, les répondants du film et de la vidéo mesurent le succès en fonction des revenus. De nombreux répondants des groupes de discussion pour le film et la vidéo mesurent le succès en déterminant si leur prochain projet est plus lucratif ou prestigieux que le précédent. C'est là une mesure importante du succès puisque la plupart des diplômés en cinéma et en télévision se bâtissent une carrière de projet en projet.

Les activités et les produits du secteur canadien des arts ont donné lieu à un large éventail de réponses. Globalement, les répondants estiment qu'il semble clair que les activités et les produits de ce secteur sont innovateurs et que, sur la scène internationale, le Canada a trouvé un style distinct en danse, en musique et au théâtre. L'opéra est peu développé chez nous; certains chanteurs d'opéra décrochent toutefois des emplois sur la scène internationale. Des régions spécifiques du Canada ont aussi acquis des réputations internationales pour des formes d'art particulières. Par exemple, la réputation internationale de Montréal grandit en danse moderne et les festivals de théâtre en Ontario sont de plus en plus réputés dans le monde. Pourtant, on reproche au Canada de se montrer trop timide dans la promotion qu'il fait de ses artistes.

Les répondants du domaine du film et de la vidéo s'entendent généralement sur la description du succès des Canadiens dans l'industrie du film et de la vidéo. Selon eux, le produit (cinéma ou télévision) est une réussite s'il attire un vaste public, reçoit un prix international reconnu ou y est candidat, dans le cadre d'un festival du film et mérite les



louanges des pairs. Quant à l'artiste individuel, il a réussi s'il gagne sa vie dans son domaine, si ses revenus augmentent avec chaque nouveau projet, s'il remporte un prix ou est en nomination pour un prix, et s'il est respecté par l'industrie et ses pairs.

Les répondants disent des activités et des produits cinématographiques et vidéo qu'ils sont de qualité moyenne, qu'ils ne jouissent pas d'un appui solide de la part du public et qu'ils ne s'imposent pas au pays ou à l'étranger. Selon certains, les cinéastes canadiens ne font pas les films que les Canadiens veulent voir. Les informateurs du domaine du film et de la vidéo ainsi que les participants des groupes de discussion ont l'impression que l'insistance sur le contenu canadien nuit en partie au succès des films canadiens. Ils suggèrent que les cinéastes misent plutôt sur des valeurs universelles, notant que les films auront inévitablement un certain contenu canadien. Les répondants soulignent toutefois que les dispositions réglementaires relatives au contenu canadien ont grandement aidé à faire voir ou à promouvoir les produits cinématographiques/vidéo canadiens.

La question du contenu canadien dans les cinémas au Canada semble être un sujet de désaccord entre professionnels du film et de la télévision. Le gouvernement canadien a présenté une nouvelle politique en matière de longs métrages et a injecté 50 millions de dollars supplémentaires par an dans le long métrage afin de favoriser une forte présence du contenu canadien dans les cinémas. Toutefois, la question des stratégies commerciales qui reposent sur l'intégration verticale, de l'accès au marché concurrentiel et de l'exploitation des droits prennent de plus en plus d'importance pour les producteurs indépendants de longs métrages et d'émissions de télévision.

En ce qui concerne le film et la télévision, les répondants disent que le succès international se mesure par la quantité d'investisseurs étrangers qu'un film attire ainsi que par le nombre de séries télévisuelles vendues. Les prix internationaux sont également des mesures importantes. Le succès international dans les arts de la scène repose dans une large mesure sur la réputation. Toutefois, contrairement à l'avis des répondants dans le domaine du film et de la vidéo, les artistes de la scène n'ont pas l'impression que demeurer au Canada est un objectif important. Ici, l'exception est le théâtre. Les répondants de ce domaine ont un point de vue ressemblant à celui des secteurs du film et de la vidéo. D'ailleurs, les répondants de ce



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

dernier secteur veulent, en général, se tailler une carrière au Canada et ne déménager à l'étranger que s'ils ne réussissent pas ici. Les répondants des domaines du théâtre, du film et de la vidéo ont l'impression que le Canada se forge un style unique en son genre dans ces formes d'art et les industries où ces artistes veulent travailler. Certains répondants estiment que la danse moderne évolue en ce sens, Montréal ayant une solide base de danse moderne. Les danseurs des autres régions du Canada s'installent de plus en plus à Montréal, espérant y faire carrière en danse moderne.

D'après le document produit par l'Association canadienne de production de film et télévision et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, les Canadiens gagnent du terrain au pays dans le domaine du film et de la vidéo. Au pays, les gains se font dans presque toutes les régions, sauf l'Ontario. La production totale au Canada a augmenté de 12 p. 100 de 2000 à 2001, dépassant 4,4 milliards de dollars; la production homologuée canadienne en 1999-2000 était de 1,8 milliard de dollars, affichant une modeste croissance de 2 p. 100; les productions non homologuées et les productions internes dépassaient 1 milliard de dollars. La production interne des diffuseurs s'élevait à 785 millions de dollars, soit un taux de croissance annuel de 3 p. 100; la production dans les régions, à part l'Ontario, a augmenté en 1999-2000. En Colombie-Britannique, les activités de production ont connu une hausse de 1,1 milliard de dollars. Quant aux Maritimes, la production affichait une forte croissance, atteignant 167 millions de dollars. Dans les Prairies, en Alberta surtout, il y a eu augmentation des activités de production, le total s'élevant à 300 millions de dollars. En Ontario, la production a baissé de 1,4 milliard de dollars, mais l'Ontario demeure encore la région la plus forte. Le secteur de la production au Québec continue de croître; l'activité totale suit de près celle de l'Ontario, et le total s'élève à presque 1,4 milliard de dollars. Les revenus étrangers des producteurs canadiens ont totalisé 1,9 milliard de dollars. Le tournage à l'étranger a enregistré un taux de croissance rapide de 37 p. 100, pour s'établir à 1,5 milliard de dollars.

Dans l'ensemble, les répondants du secteur des arts admettent qu'ils cherchent à plaire à une plus petite fraction de la société; en revanche, c'est la recherche de plus grands publics qui caractérise la production cinématographique et vidéo. Les étudiants et les diplômés du secteur des arts insistent plus que les répondants du domaine du film et de la vidéo sur l'importance de la réputation nationale et internationale ainsi que de l'admiration des



pairs. Les étudiants et les diplômés dans le domaine du film et de la vidéo attribuent le succès à l'accueil du public, mesuré le plus souvent par le succès commercial. Toutefois, les répondants des secteurs du film et de la télévision ont reconnu l'importance de l'examen par les pairs qu'ils mesurent en termes des prix gagnés et la sélection pour des festivals.

Statistique Canada confirme la perception des répondants, c'est-à-dire que, globalement, les activités artistiques sont axées sur des publics plus restreints tandis que la production cinématographique et télévisuelle vise le grand public. Les dernières données publiées par Statistique Canada et qui portaient sur les publics canadiens des arts de la scène (1998) indiquaient que, sur une population d'enquête de 24 260 canadiens de 15 ans et plus, seulement 8 391 Canadiens (34,6 p. 100) avaient assisté à un concert ou à un spectacle professionnel en 1998. De ce nombre, 19,9 p. 100 étaient allés au théâtre, 19,6 p. 100 s'étaient rendus à un spectacle de musique populaire, 8,2 p. 100 à un concert de musique symphonique ou classique, 3 p. 100 à l'opéra, 6,6 p. 100 à un concert de chorale, 6,8 p. 100 à un spectacle de danse et 6,8 p. 100 à un spectacle pour enfants.

Les répondants des domaines des arts, du film et de la vidéo ont tous parlé des difficultés auxquelles se heurtent les produits cinématographiques et télévisuels pour joindre le grand public. La concurrence à livrer aux films de Hollywood qui recherchent un succès commercial en fait partie. Cependant, il faut signaler que les étudiants et les diplômés des secteurs du film et de la vidéo des groupes de discussion ont débattu de la question suivante : faut-il que les professionnels du film et de la vidéo (auteurs, producteurs, réalisateurs, etc.) produisent des films commerciaux axés sur les revenus ou se concentrent plutôt sur l'« art » ou la « qualité » en vue de remporter des prix internationaux? Pour la majorité des étudiants, il est plus important d'opter pour des films de qualité. Selon eux, il faut faire plus de publicité pour ces films parce qu'ils passent peu de temps à l'affiche. La plupart des répondants croient que davantage de gens iraient voir ces films s'ils bénéficiaient d'un marketing semblable, en termes de qualité et d'intensité, à celui des films de Hollywood.



4.2

Contribution qu'apportent au succès les établissements financés

La contribution qu'apportent au succès les établissements financés se mesure par deux questions. En premier lieu, les établissements offrent-ils aux étudiants talentueux de partout au Canada une formation de fort calibre dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo? En second lieu, les étudiants sont-ils en mesure de se tailler une carrière professionnelle dans leur domaine respectif au Canada et à l'étranger?

Les répondants des groupes de discussion semblent très satisfaits de la formation reçue des établissements financés. Ils ont en général la forte impression que celle-ci contribue de façon significative à leurs débouchés mais le secteur culturel après l'obtention du diplôme. Les répondants sont particulièrement satisfaits de la taille des classes comme des groupes par année, des enseignants, de la qualité du programme d'études et des réseaux offerts par les écoles à leurs étudiants. Les étudiants apprécient le fait que les écoles mettent l'accent sur le côté pratique, les connaissances utiles et la technique. Les étudiants du secteur des arts apprécient le temps passé en studio, les cours individuels avec des professionnels du domaine et les ateliers spéciaux avec des experts dans leur discipline. Les remarques suivantes viennent des répondants :

- Les écoles apportent un soutien de base pour les artistes qui débutent.
- Les écoles offrent des réseaux et la possibilité de rencontrer des professionnels des arts.
- Les écoles légitiment le domaine artistique aux yeux du grand public et des employeurs.

D'après la majorité des répondants, une des mesures clés du succès est la possibilité de travailler professionnellement dans son domaine. En général, les répondants réagissent positivement au fait que les étudiants sont en mesure de se tailler une carrière professionnelle dans leur domaine respectif au Canada ou à l'étranger.

Les possibilités de se lancer dans la production artistique ou dans l'industrie du film et de la vidéo dépendent de la situation dans ces secteurs. Les perceptions des



répondants du domaine de la production artistique ainsi que de l'industrie du film et de la vidéo diffèrent sensiblement d'une discipline à l'autre. L'impression des répondants au sujet du marché du travail existant et à venir dans les arts, le film et la vidéo au Canada diffère aussi entre les disciplines.

En général, les répondants des secteurs du film et de la vidéo sont très optimistes au sujet du marché du travail au Canada comme à l'étranger. Les répondants signalent que, en fait, leurs étudiants ne suffisent pas actuellement à répondre à la grande demande des employeurs dans ces domaines au Canada. La situation est la même pour les professionnels des nouveaux médias. Les répondants du secteur des arts sont moins optimistes. Ces étudiants et professionnels ont plus de difficulté à trouver du travail à plein temps dans leur domaine d'activité, surtout au Canada.

Les industries du théâtre et de la musique prospèrent au Canada. Dans l'ensemble, ces secteurs sont optimistes quant aux perspectives d'emploi dans les théâtres, les orchestres symphoniques et autres au Canada. Les répondants font remarquer que, même s'il y a au Canada moins de troupes de théâtre que dans les années 1970, en général, la demande pour le théâtre et les comédiens est encore bonne. En fait, la plupart des étudiants en théâtre disent qu'il leur serait plus facile de trouver du travail au Canada qu'à l'étranger. De la même façon, la plupart des musiciens, en particulier ceux des orchestres, trouvent du travail au Canada. Toutefois, en raison de la nature internationale de l'industrie, un grand nombre d'entre eux reçoivent aussi des offres de l'étranger.

Le secteur de la danse est le moins optimiste face aux possibilités d'emploi existantes et à venir au Canada. De l'avis de la majorité des répondants associés à la danse, la « situation de la danse est terrible » au Canada. Entre autres difficultés signalées, ils citent le fait que le budget des compagnies de danse ne leur permet pas de voyager, que la plupart des danseurs ne trouvent que du travail à temps partiel et que l'état des installations de danse en place, y compris la scène, se détériore. Les danseurs professionnels s'inquiètent du nombre de productions professionnelles qui embauchent des étudiants plutôt que des professionnels. Les danseurs subissent un stress additionnel par rapport aux autres secteurs culturels parce que leur carrière prend habituellement fin vers l'âge de 32 ans. Pourtant, un répondant affirme que le



monde de la danse s'est beaucoup amélioré depuis 20 ans; en effet, le nombre de compagnies de danse au Canada est passé de six à 50.

4.3 Incidence des Programmes

a) *Incidence des établissements financés sur les secteurs canadiens des arts, du film et de la vidéo*

Un des plus gros avantages que procurent les établissements est celui que retirent les Canadiens des activités et des produits des secteurs des arts, du film et de la vidéo de haute qualité provenant de talents canadiens cultivés au Canada. Globalement, les répondants décrivent les avantages en termes économiques ou culturels. De nombreux répondants ont mentionné le fait que les Canadiens apprennent beaucoup de choses à partir de leurs propres histoires, racontées de divers points de vue et communiquées par divers médias. Des industries du film et de la télévision en expansion augmentent les débouchés économiques au Canada, créent davantage d'emplois dans le secteur culturel et assurent plus de revenus au Canada.

Le secteur de la production cinématographique et télévisuelle a enregistré une forte croissance au cours de la dernière année en raison de conditions économiques favorables, d'une devise canadienne faible, de politiques favorables, d'une réserve de main-d'œuvre domestique talentueuse, de la créativité des producteurs canadiens et de l'attrait exercé sur les producteurs étrangers par diverses régions géographiques du Canada.⁹ On constate en outre un accroissement des activités dans les régions du Canada grâce à des incitatifs fiscaux comme les crédits d'impôt de production. L'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle génère 119 000 emplois directs et indirects au Canada (45 800 emplois directs et 73 200 emplois indirects). Les emplois directs ont augmenté de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente. La demande pour des travailleurs qualifiés en production continue de dépasser l'offre.

⁹ ACPFT et APFTQ, « L'industrie canadienne du film et de la télévision » – Profil 2001, février 2001, p. 4.



Les écoles de formation cinématographique et télévisuelle ont des incidences directes sur le marché du travail des secteurs du film et de la télévision. D'abord, elles fournissent les professionnels dans les domaines du film et de la télévision, notamment les producteurs, les monteurs et les auteurs. De plus, elles encouragent l'innovation et l'expression artistique chez leurs étudiants. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo ont expliqué comment les établissements fournissaient plus facilement aux étudiants l'occasion d'expérimenter avec ces médiums. Le diplôme obtenu, il devient probablement plus difficile de faire preuve de créativité en raison de la pression exercée pour faire ce qui se vend (le mercantilisme). Ce sont souvent les courts et longs métrages et les projets néomédiatiques expérimentaux qui sont primés et donnent une bonne réputation aux artistes et à l'établissement.

Les établissements financés pour les arts de la scène, en particulier la danse, la musique, le cirque, le théâtre et l'humour, fournissent des professionnels au secteur des arts et encouragent l'innovation, ainsi qu'un talent bien canadien et aident au développement d'un style canadien distinct dans ces industries. Les participants des groupes de discussion représentant le théâtre, la danse moderne et l'opéra abondent tout à fait dans ce sens. Les établissements apportent trois importantes contributions à ces secteurs. En premier lieu, les établissements fournissent aux étudiants un milieu professionnel leur permettant d'explorer pleinement leur art. En deuxième lieu, ils aident considérablement à légitimer la discipline au Canada. En troisième lieu, ils permettent de créer des réseaux au sein des secteurs ainsi qu'entre les diverses disciplines. Certains contacts sont pris lors d'ateliers spéciaux avec des experts des domaines respectifs. Tous les étudiants sont optimistes quant à leurs perspectives de travail, au Canada ou à l'étranger, dans leur discipline. Ils ont toutefois insisté sur les défis à relever pour se tailler une carrière. Les répondants sont généralement optimistes pour les secteurs au Canada.

Certains établissements en arts donnent aux étudiants l'occasion de se produire dans des spectacles montés par l'établissement, même si d'autres empêchent leurs étudiants de participer à des spectacles à l'extérieur du programme d'études parce que cela risque de les distraire. D'autres encore facilitent l'obtention par les étudiants de contrats avec des compagnies de production afin qu'ils en retirent une expérience professionnelle. Trois



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

établissements offrent des stages à leurs étudiants afin de les dissuader d'accepter du travail ailleurs pendant leur formation. Toutes les écoles affirment que leur approche favorise le perfectionnement professionnel de leurs étudiants.



Les répondants des secteurs du film et de la vidéo expliquent comment les établissements aident les étudiants à tirer parti des débouchés professionnels. L'industrie exprime sa confiance dans les établissements en embauchant leurs diplômés ou en soutenant les productions étudiantes.

Les établissements financés contribuent indirectement à la diffusion de la culture et de l'art dans les régions rurales et éloignées du pays. Certains étudiants de régions rurales et éloignées ont l'intention de retourner travailler ou de se produire dans leur localité. Cette ambition est particulièrement forte chez les étudiants autochtones travaillant au Centre for Indigenous Theatre, à Toronto. Ils parlent des avantages du théâtre pour les publics autochtones comme non autochtones. Par exemple, il est possible pour le théâtre de partager les histoires des peuples autochtones avec les publics non autochtones, et ce, en tant que moyen de communication : pour enseigner aux populations non autochtones les histoires autochtones, guérir d'anciennes blessures et rapprocher les deux groupes. Ces étudiants croient beaucoup au pouvoir de l'art.

En résumé, les répondants des secteurs du film et de la vidéo indiquent comment les établissements financés permettent aux industries respectives et aux artistes individuels de réussir. Plus précisément :

- Ils encouragent l'innovation et la créativité.
- Ils fournissent aux étudiants l'environnement, les ressources et l'aide dont ils ont besoin pour produire des œuvres artistiques dans leur discipline respective.
- Ils fournissent un public aux étudiants : les experts du domaine rencontrent de nouveaux talents; le grand public vient voir les productions, etc.
- Ils présentent aux étudiants et aux diplômés des possibilités d'activités et de travail par l'entremise des réseaux qu'ils établissent.
- Ils acquièrent une réputation dans leur domaine qui fixe des normes élevées pour ces formes d'art au Canada et à l'étranger.

b) Incidences imprévues

Ce point visait les informateurs clés et les participants des groupes de discussion; il s'agissait de savoir si la mise en oeuvre des deux Programmes avait des



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

répercussions imprévues. Ces incidences aident à mieux comprendre le fonctionnement et l'impact des Programmes; il importe de les consigner pour les évaluations en cours et futures des Programmes.

Globalement, les intervenants interviewés sont satisfaits du ministère du Patrimoine canadien et de Téléfilm au chapitre de l'administration et du fonctionnement du PNFSA et du PNFSFV. Ils indiquent avoir éprouvé des inquiétudes au début au sujet de la responsabilité du fédéral lors du transfert de la formation préprofessionnelle, depuis le Conseil des Arts du Canada vers le ministère du Patrimoine canadien, et de la décision de confier à Téléfilm la responsabilité des établissements pour le film et la vidéo. La majorité des répondants ont toutefois parlé des aspects positifs de la gestion du ministère du Patrimoine canadien et de Téléfilm relativement au PNFSA et au PNFSFV. Les répondants du secteur des arts sont particulièrement satisfaits des relations des établissements avec le ministère du Patrimoine canadien. Les établissements trouvent que la Direction générale de la politique sur les arts est pleine de ressources et serviable lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes.

Les répondants ont en général observé une certaine synergie entre les établissements financés par les deux Programmes. Ils indiquent que le PNFSA et le PNFSFV stimulent les échanges entre les établissements d'une même discipline ainsi qu'entre les disciplines. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo soulignent les répercussions positives des réseaux existants auxquels participent les établissements et l'industrie; ils trouvent que la synergie entre les établissements aide à prévenir une concurrence malsaine et le recouplement des efforts. De nombreux établissements citent des projets communs qui ont vu le jour grâce à une meilleure communication entre eux. Des observations semblables viennent des répondants du domaine des arts. Par exemple, l'établissement pour l'opéra a fait participer une école de théâtre à la construction de sa scène. En général, les répondants sont très ouverts à l'idée d'une plus grande collaboration entre les établissements d'une même discipline, ainsi qu'avec des établissements d'autres disciplines. Pour le film et la vidéo, on a suggéré de lancer un festival commun ou des projets conjoints de films. Dans le cas du théâtre, de la danse et de l'opéra, on a suggéré d'organiser des ateliers communs et de mettre sur pied des co-productions.



En dépit de la synergie perçue entre les divers champs d'activité, la diminution des contacts entre les établissements d'une même discipline soulève une inquiétude. Certains répondants signalent que le sentiment d'identité entre pairs d'une discipline était plus fort lorsque le Conseil des Arts du Canada finançait la formation. Dans le cadre du PNFSA, tous les arts de la scène ont été regroupés sous un seul programme. Bref, même si certains répondants apprécient les résultats avantageux de l'approche du PNFSA, c.-à-d. combiner les disciplines sous un seul toit, d'autres ont l'impression qu'avec cette approche, les liens sont plus ténus entre les compagnies d'une même discipline.

4.4 Conception et prestation des Programmes

Dans l'évaluation, nous déterminons s'il se trouve des éléments spécifiques, identifiables, de la prestation du PNFSA et du PNFSFV qui contribuent ou nuisent au succès des Programmes. Cet élément du processus d'évaluation aide à cerner la nature spécifique des aspects de la conception et de la prestation des Programmes qui sont plus aisément liés au succès global des Programmes, y compris :

- Fonctionnement indépendant des deux Programmes.
- Accès équitable pour les étudiants.
- Efficacité et pertinence de la gestion opérationnelle des Programmes.
- Efficacité des mécanismes de coordination des Programmes.
- Complémentarité, double emploi et chevauchement par rapport à d'autres politiques et programmes gouvernementaux.
- Échanges entre les établissements de formation bénéficiaires du PNFSFV.

Le dernier point de l'évaluation de la conception et de la prestation des Programmes, en ce qui a trait aux échanges entre les établissements de formation bénéficiaires, est propre au PNFSFV en raison de la nature des objectifs ainsi que de la conception comme de la prestation globales de ce Programme.



a) *Évaluation du processus de demande et de financement*

En général, les répondants des établissements financés ont des avis partagés sur l'évaluation du processus de demande et de financement, surtout sur la demande, les évaluations, le plan d'activités exigé et les délais.

Dans l'ensemble, Téléfilm Canada, le ministère du Patrimoine canadien et les établissements financés pour les arts, le film et la vidéo sont satisfaits du processus de demande et de financement du PNFSA et du PNFSFV. Puisque le ministère du Patrimoine canadien administre le PNFSA et que le PNFSFV est administré par Téléfilm Canada, les deux sont traités ici séparément. Il existe des différences dans le processus de demande et de financement des deux Programmes. Si le PNFSA est conçu pour tous les établissements de formation consacrés aux diverses disciplines des arts de la scène, le PNFSFV s'adresse exclusivement aux établissements de formation pour le film et la vidéo. L'administration du PNFSA est centralisée au sein de l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien, à Ottawa; le PNFSFV est administré depuis les bureaux régionaux, pour les établissements de leur région respective. Si les établissements qui font une demande dans le cadre du PNFSA sont évalués et si le comité d'évaluation, composé de membres des diverses régions du Canada, a son propre processus d'évaluation, les établissements demandeurs du PNFSFV, eux, ne sont évalués que par le personnel du bureau régional. En ce qui concerne le PNFSA, la recommandation finale quant à la sélection des candidats au financement des établissements est fonction de l'évaluation. Quant au PNFSFV, ce sont les bureaux régionaux de Téléfilm qui décident quels établissements seront financés. Même si les établissements financés par le PNFSA et le PNFSFV peuvent tous faire une demande de financement de base, au PNFSFV, il est en plus possible de demander un financement pour des projets spéciaux.

Puisque le personnel régional de Téléfilm n'a pas été interviewé, il est difficile de formuler des commentaires sur l'évaluation de Téléfilm ainsi que sur le processus de financement, du point de vue de cet organisme. La documentation examinée contenait des renseignements sur le processus même. Les établissements commencent par présenter leur demande au bureau régional approprié. Le personnel de ce bureau remplit la « fiche d'évaluation » ministérielle en extrayant l'information contenue dans la demande. Cette fiche



est ensuite envoyée à la réunion du directeur régional, où les participants décident si le demandeur est admissible ou non au financement.

Le processus d'évaluation et de financement du PNFSA est décrit de façon plus détaillée dans la section portant sur la prestation du Programme qui se trouve au premier chapitre du présent rapport d'évaluation. Les répondants ont des vues divergentes sur la plupart des questions touchant le processus d'évaluation et de financement. Toutefois, la plupart des intervenants du secteur des arts sont satisfaits du nouveau processus d'accord pluriannuel, car il signifie que les établissements dont la candidature est acceptée ne doivent présenter une demande et une évaluation que tous les trois ans. La charge de travail est aussi réduite à la Direction générale de la politique sur les arts. Des points ayant trait au processus de demande, au processus d'évaluation, au plan d'activités et aux délais ont fait l'objet de critiques.

Somme toute, les répondants du secteur des arts sont satisfaits du processus d'évaluation et de financement et ont très peu de suggestions ou de solutions de rechange à offrir. Par contre, les répondants mécontents d'un aspect du processus d'évaluation et de financement sont à peu près les mêmes que les insatisfaits d'autres éléments. Des répondants contre le fait d'avoir à faire une demande dans la mesure où remplir la demande prend beaucoup de travail et nécessite de rassembler beaucoup de données (comme le suivi des diplômés) pour recevoir du financement. Pourtant, de l'avis d'autres répondants, le processus de demande est « explicite et facile ». En général, les répondants qui critiquent le processus de demande en font autant pour le processus d'évaluation, en particulier la durée de la visite des évaluateurs dans leurs écoles (deux ou trois jours). En outre, les répondants qui applaudissent la simplicité du processus de demande ainsi que du processus d'évaluation soulignent les avantages d'avoir le point de vue d'experts dans le programme de formation de leur établissement. Les répondants du secteur des arts trouvent que la production de plans d'activités pluriannuels constitue pour eux un défi parce qu'il « est souvent difficile de planifier aussi longtemps à l'avance ». Quant à d'autres répondants, ils aiment avoir la possibilité de recevoir une contribution pluriannuelle et voient là une requête bien raisonnable. Il est aussi suggéré de modifier la date limite de juin parce que, pour un grand nombre de répondants, c'est une période très occupée de l'année.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

**b) *Fonctionnement du PNFSA et du
PNFSFV***

Cette section traite de deux questions. Il s'agit d'abord de déterminer s'il est encore indiqué d'administrer les deux Programmes séparément. Ici, les points forts et les points faibles respectifs de la structure opérationnelle existante des deux Programmes sont examinés. Ensuite, l'efficacité et la pertinence de la gestion opérationnelle des Programmes sont évaluées, en déterminant si les activités et les résultats suivants sont adéquats et appropriés pour les deux Programmes : les protocoles d'ententes de contribution avec les établissements financés; les politiques et les directives des Programmes; les critères et processus d'approbation, y compris l'examen du PNFSA par les pairs et la surveillance et le rapport du rendement des Programmes.

Dès le départ, le PNFSA et le PNFSFV ont été traités comme des contributions distinctes. Il a aussi été décidé d'entrée de jeu de faire administrer le PNFSFV par Téléfilm Canada. En général, tous les répondants sont satisfaits de cette approche. Des réserves ne sont exprimées qu'à l'égard du financement éventuel de projets liés aux nouveaux médias à l'avenir.

Les informateurs représentant les établissements financés ont formulé les commentaires suivants au sujet de l'efficacité et de la pertinence de la gestion opérationnelle des Programmes. Les établissements financés du secteur des arts sont globalement satisfaits du virage vers un processus de demande cyclique parce qu'ils n'auront qu'à faire une demande triennale plutôt qu'annuelle. Les établissements du film et de la vidéo indiquent qu'ils aimeraient aussi un processus pluriannuel, ce qui réduirait la somme de travail associée à la demande. Certains des informateurs du secteur des arts sont pourtant mécontents de la montagne de papiers à remplir pour le financement de base, disant qu'ils ne peuvent pas affecter à cette tâche le même nombre d'employés administratifs qualifiés que les grandes écoles. Les établissements pour les arts comme ceux du film et de la vidéo sont découragés par toute l'information dont ils doivent trouver les données sur les diplômés, les projections mensuelles, l'état des comptes, etc.

Les établissements financés n'ont pas commenté les politiques ou les lignes directrices des Programmes. Le personnel du PNFSA et du PNFSFV a l'impression que les



directives et les critères sont clairement énoncés dans le guide de demande. Toutefois, en réaction au fait que certains établissements du PNFSA ne répondaient pas correctement aux exigences du plan d'activités pluriannuel, le personnel du Programme de la Direction générale de la politique sur les arts a éclairci ce point dans la directive. Le personnel a également signalé l'ajout d'un critère à la section Incidences : l'établissement demandeur doit prouver comment il « reflète et encourage l'expression de la société canadienne ».

Cette année, en consultation avec les établissements financés, le PNFSFV a fixé une date limite permanente, le 28 septembre, pour les demandes de financement de base et des projets spéciaux. La date limite pour les demandes du PNFSA est le 30 juin. Certains de ceux qui ont fait des demandes au PNFSA sont mécontents de la date, parce qu'elle coïncide avec une période très occupée de l'année. Ce peut être parce que la date n'a pas été choisie après une consultation de tous les établissements financés. Le personnel du Programme dit tout de même qu'il y avait une autre date limite la première année et que celle-ci a été changée à la suite de plaintes d'établissements.

c) Mécanismes de coordination des Programmes

Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné si les décisions relatives au financement, la gestion et la coordination au sein des régions et de l'administration centrale ou entre celles-ci étaient appropriées et efficaces. Ce volet de l'évaluation aurait dû comprendre une évaluation de l'efficacité de l'entente de contribution entre PCH et Téléfilm au sujet des contributions du PNFSFV. Cette section ne vaut que pour le Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo (PNFSFV) parce les bureaux régionaux de Téléfilm s'occupent des établissements dans leur région. Toutefois, cette question ne pouvait être traitée directement dans l'évaluation parce que les directeurs régionaux n'ont pas été interviewés dans le cadre du processus d'évaluation.

La question n'est pas liée à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien parce que celle-ci ne confie pas aux bureaux régionaux la responsabilité d'évaluer les demandes. Elle assume plutôt l'entière responsabilité à l'égard de la demande, de



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

l'évaluation et de la gestion du PNFSA en ce qui concerne les établissements du secteur des arts.

Selon l'entente de contribution, Téléfilm reçoit du ministère du Patrimoine canadien les fonds qui couvrent les coûts liés à la formation de haut niveau dans les secteurs du film et de la vidéo, et ce, pour les établissements et projets choisis de façon appropriée. Pour être admissibles au financement, les établissements demandeurs doivent, premièrement, prouver que leur principal mandat de formation est d'offrir une formation en fonction des normes internationales les plus élevées; cette formation doit aussi être axée sur la pratique professionnelle et ne pas être principalement académique, historique ou théorique. Deuxièmement, un établissement doit prouver que ses normes élevées sont reconnues au pays et à l'étranger. Troisièmement, l'établissement doit offrir un programme d'études permettant à l'étudiant d'acquérir toutes les compétences nécessaires au démarrage d'une carrière professionnelle dans sa discipline. Le diplôme ou le certificat des étudiants doit être reconnu au sein de la profession et représenter un haut niveau d'accomplissement. Quatrièmement, les établissements doivent travailler en étroite collaboration avec les industries et d'autres intervenants du monde du film et de la télévision afin que le perfectionnement professionnel réponde vraiment aux besoins actuels. Cinquièmement, l'établissement doit être libre de tout lien direct formel avec un établissement postsecondaire financé et autorisé par une province. L'établissement doit pouvoir présenter un plan d'activités comprenant un éventail approprié de sources de financement. Sixièmement, l'établissement doit être important dans sa région, servir aux étudiants de cette région, mais également avoir une dimension nationale évidente, ses programmes étant accessibles aux Canadiens de l'ensemble du pays.

Téléfilm peut utiliser jusqu'à 5 p. 100 des fonds pour couvrir les frais administratifs associés à la gestion du Programme. Téléfilm demande aux établissements de formation qui obtiennent un financement de faire savoir qu'ils ont reçu de l'aide financière de Patrimoine canadien, de Développement des ressources humaines Canada, et ce, dans tous les messages d'intérêt public, les communiqués de presse et la publicité. L'entente de contribution conclue entre Téléfilm et le ministère du Patrimoine canadien stipule que les établissements de formation qui obtiennent un financement doivent faire savoir qu'ils ont reçu de l'aide financière de Patrimoine Canada, de Développement des ressources humaines Canada, et ce, dans toute la publicité et les communiqués de presse.



d) *Échanges entre les établissements de formation bénéficiaires du PNFSFV*

Cette question porte sur la capacité des établissements du PNFSFV d'avoir des échanges avec d'autres établissements de formation bénéficiaires. Chez les répondants des secteurs du film et de la vidéo, les avis à ce sujet sont très partagés. Selon certains, il n'y a actuellement aucun échange entre les établissements de formation bénéficiaires du PNFSFV alors que d'autres estiment qu'il y en a d'excellents. Les établissements sont inégalement disposés à participer à des échanges avec les autres établissements et ne s'entendent pas sur le niveau de ces échanges. Si certains établissements travaillent en partenariat pour créer un programme pour nouveaux médias ou des programmes francophones hors Québec, d'autres sont moins ouverts à des suggestions de projets communs. Aux yeux de répondants, cet esprit de collaboration entre les établissements ne saurait exister que si le Programme demeure non concurrentiel. Si les établissements ont l'impression d'être en compétition pour les fonds, ils sont aussitôt moins disposés à échanger de l'information et à travailler ensemble.

Pour encourager des échanges entre les établissements de formation bénéficiaires du PNFSFV, on suggère d'examiner les programmes d'études des établissements pour s'assurer qu'il n'y a pas de double emploi d'expertise et que la complémentarité est optimale. L'examen pourrait se faire dans le cadre d'une évaluation globale de tous les établissements financés des secteurs du film et de la vidéo.

Comme autres suggestions, il y a l'organisation d'un festival du film pour tous les établissements financés. Dans ce cadre ou dans un volet distinct, les étudiants auraient l'occasion de travailler avec d'autres établissements à des projets communs. Ce serait là une occasion utile de nouer des relations; cela stimulerait aussi les relations de travail avec des personnes qui ne sont pas de l'établissement ou de la région.



4.5

Création d'un système de mesure permanente du rendement

Le personnel du PNFSA et du PNFSFV convient qu'il faudrait créer un système de mesure permanente du rendement afin de quantifier le rendement des établissements en matière de diversité culturelle, d'impact pancanadien et de contribution au développement culturel du Canada. Des données de base aideraient à déterminer dans quelle mesure les établissements ont été capables d'offrir l'accès à tous les étudiants, quels que soient leur région d'origine et le groupe culturel auquel ils appartiennent et, de plus, si leurs diplômés ont apporté une contribution au secteur culturel canadien.

Le PNFSFV procède actuellement à des consultations relatives à un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, ce qui comprend la détermination des mesures du rendement; il y aura aussi une étude de marché portant sur les anciens élèves de l'école, aux fins d'un examen qualitatif et quantitatif des écoles. La Direction générale de la politique sur les arts du ministère du Patrimoine canadien a demandé aux établissements des statistiques sur les diplômés. Le personnel du PNFSA trouve que les établissements interprètent différemment ce que l'on attend d'eux. Cette année, la Direction générale de la politique sur les arts a conçu une feuille de calcul permettant de constituer une source centrale de données sur les diplômés des établissements financés. À chaque année, les écoles devront assurer le suivi à l'égard des données suivantes :

- Nombre total des diplômés.
- Nombre et pourcentage des diplômés travaillant à plein temps ou régulièrement.
- Nombre et pourcentage des diplômés travaillant à la pige.
- Nombre et pourcentage des diplômés travaillant dans leur domaine.
- Nombre et pourcentage des diplômés travaillant dans un autre domaine que celui de leurs études.
- Nombre et pourcentage de l'ensemble des diplômés qui travaillent.
- Nombre et pourcentage des diplômés qui font d'autres études.

Les établissements pour le film et la vidéo qui ont recueilli ces renseignements prouvent que les diplômés de leurs établissements réussissent dans leur



domaine. Par exemple, 94 p. 100 des diplômés de l'École nationale de cirque trouvent du travail dans leur domaine; 100 p. 100 des diplômés de l'école Les Ateliers de danse moderne de Montréal travaillent dans la danse; 73 p. 100 des diplômés du National Academy Orchestra travaillent également dans leur spécialité. Le Centre canadien du film recueille aussi des données sur ses étudiants et diplômés, en particulier des données sur la répartition par sexe, région et langue, la représentation des Autochtones et des minorités visibles. L'établissement recueille aussi de l'information statistique sur les longs et les courts métrages des anciens élèves et leurs productions pour la télévision, depuis 1989, par régions canadiennes et internationales. En outre, l'établissement réunit des données biographiques et anecdotiques sur les diplômés qui ont réussi dans les industries du film et de la télévision.

Comme nous l'avons dit précédemment dans le rapport, le personnel du PNFSFV et les établissements financés ont parlé de la nécessité de suivre les diplômés afin de savoir s'ils travaillent professionnellement dans leur domaine, ce qui servirait à mesurer le rendement. Les participants sont d'accord pour que le succès soit mesuré en examinant si les données suivantes sont stables ou en hausse :

- Pourcentage des diplômés employés professionnellement dans leur domaine (y compris les représentations, les expositions, le leadership etc.).
- Revenu annuel des diplômés travaillant professionnellement dans leur domaine, par rapport au revenu moyen dans cette spécialité.
- Nombre des diplômés faisant une carrière internationale et établis au Canada.

Il est ressorti des débats sur la nécessité ou l'intention de suivre les diplômés aux fins de la mesure du rendement un certain nombre de points logistiques auxquels les écoles suggèrent de s'attaquer pour identifier et utiliser des mesures efficaces et appropriées :

- Certaines écoles offrent une formation qui oriente leurs anciens élèves vers d'autres écoles; la formation diffère considérablement d'un établissement à l'autre. Par conséquent, un court programme dans une école peut encourager suffisamment l'étudiant à investir plus de temps dans son éducation préprofessionnelle, le poussant souvent à s'inscrire ailleurs à un programme plus élaboré. Un étudiant peut aussi décider de se spécialiser dans un domaine connexe, dans une autre école.



- ❑ Certaines écoles offrent des cours de courte durée plutôt que des programmes de deux à quatre ans, ce dont il faut tenir compte. L'évaluateur de programme doit avoir à l'esprit qu'un programme de courte durée aura des incidences différentes de celui de longue durée. De plus, les deux ne peuvent se comparer directement.
- ❑ Il y a aussi la période sur laquelle il faudrait faire un suivi pour évaluer le succès des anciens élèves (période prévue de cinq ans). En raison de la nature des professions artistiques, cinématographiques et vidéos, il est très vraisemblable qu'un diplômé travaille à un projet puis à un autre tout en étant amené à déménager dans d'autres villes ou pays. Cela pourra compliquer de beaucoup le suivi pour les établissements.
- ❑ Il faut aussi envisager la pertinence du revenu comme mesure du rendement, en tenant compte de la production de service par rapport à la production autochtone; un grand nombre d'artistes sont des travailleurs autonomes. Dans les domaines du film et de la vidéo, il est normal de travailler sur un projet et, ensuite, sur un autre. Selon de nombreux étudiants et diplômés, les revenus des projets initiaux peuvent être très faibles, surtout lorsque le diplômé est capable de travailler sur sa propre production. De l'avis de répondants, ce n'est pas une bonne mesure du succès parce que, professionnellement, c'est une réussite de pouvoir démarrer son propre projet même s'il rapporte peu. Il en va de même pour la danse, la musique et le théâtre.
- ❑ Les reconnaissances de mérite et les prix des anciens élèves sont une mesure plus pertinente et peuvent ne pas être liés directement à des niveaux de revenu; ce point renvoie au point précédent. Les diplômés peuvent avoir la chance de travailler à leurs propres projets, lesquels sont remarqués au pays ou à l'étranger, et n'en retirer tout de même que de faibles revenus.
- ❑ Les syndicats et les associations de producteurs ont fixé des échelles de tarifs.

4.6 **Accès équitable pour les étudiants**

Un des objectifs de l'évaluation était de déterminer si les étudiants pouvaient jouir d'un accès équitable aux établissements de formation financés quelles que soient leur région, leur langue et leur discipline. Dans la négative, l'évaluation devait trouver l'explication et les conséquences des variations relevées.

Le principal point concernant l'accès équitable pour les étudiants porte sur la façon de les joindre et de les recruter, c'est-à-dire la capacité des établissements de trouver des étudiants de régions, de langues et de cultures différentes. La plupart des établissements dans les domaines des arts, du film et de la vidéo se trouvent dans de grands centres urbains. Les experts informateurs ont expliqué pourquoi il était important de placer les établissements



dans une localité active dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo. Les emplacements de choix permettent davantage aux étudiants d'être remarqués par le secteur culturel professionnel ainsi que par les industries du cinéma et de la télévision. Les étudiants en art assistent et participent à d'autres spectacles, et ceux du cinéma et de la télévision ont des rapports plus étroits avec les entreprises des industries cinématographique et télévisuelle. Selon les répondants, il importe particulièrement de continuer à développer des foyers artistiques, cinématographiques et télévisuelles à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Toutefois, d'autres centres sont maintenant connus pour leur expertise, surtout en raison de l'influence et de la réputation d'un établissement dans cette région. Par exemple, il y a une communauté active de danseurs à Winnipeg en raison des écoles de danse, et Banff est un endroit d'une importance vitale pour l'industrie du film.

Les répondants se réjouissent que les établissements soient placés à des endroits idéaux pour nouer des relations et être exposés au secteur culturel. Ils sont également satisfaits de la gamme des spécialités offertes par les divers établissements puisque chaque école a ses domaines d'expertise; ils sont contents aussi que les étudiants puissent suivre des cours dans leur région, sans devoir déménager ou abandonner une carrière¹⁰.

On estime en général que la diversité régionale et culturelle n'est pas représentée dans tous les établissements. Le personnel du Programme des établissements financés du secteur des arts s'inquiète du fait que la population étudiante de certains établissements ne représente pas adéquatement la diversité culturelle et régionale du Canada. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo sont préoccupés par le constat apparent que les étudiants francophones des régions hors Québec ne fréquentent pas l'établissement de Montréal pour le film et la vidéo. Et le PNFSA et le PNFSFV admettent qu'il n'y a pas actuellement suffisamment de données de base pour déterminer le bien-fondé de cette perception. Il n'en reste pas moins que, de l'avis général, les établissements ont besoin d'élargir leurs efforts de recrutement.

Nous avons plusieurs suggestions sur la façon d'améliorer le recrutement, sans pour autant augmenter les coûts. L'une d'elle favorise le regroupement des auditions avec

¹⁰ Cela vaut pour certains établissements pour le cinéma et la vidéo qui offrent des cours virtuels.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

d'autres établissements. Des établissements du Canada pourraient offrir des studios dans leurs locaux, en échange de la possibilité d'utiliser les studios des autres dans d'autres régions. Les établissements pourraient bénéficier de coûts partagés, et les étudiants, avoir l'occasion de se familiariser avec les diverses écoles et peut-être de passer des auditions pour plusieurs écoles en une seule visite. Par contre, de l'avis du personnel du Programme cinématographique/vidéo, les établissements pour le film et la vidéo sont, dans une grande mesure, capables d'attirer des étudiants de diverses régions du Canada. L'Institut national de l'image et du son (INIS) travaille actuellement avec d'autres établissements à l'élaboration de programmes francophones.

Une des principales difficultés à ce chapitre est le manque de données sur les antécédents des étudiants en ce qui concerne le régionalisme, la langue et l'origine ethnique. Selon les répondants du secteur des arts, les personnes d'origine non européenne ont tendance à moins s'intéresser aux formes d'art plus traditionnelles, soit le ballet et la musique orchestrale. Les écoles plus audacieuses, comme celles qui aident la danse moderne, signalent un déclin des minorités visibles ces dernières années. Les établissements pour le théâtre et les arts se spécialisant en expression culturelle autochtone ont surtout pour clients des étudiants d'origine autochtone. Toutefois, la question de la formation d'étudiants autochtones francophones demeure un problème. Les écoles de danse moderne sont plus diversifiées que les écoles de ballet et que la discipline du ballet en général, mais elles laissent aussi entendre qu'elles devraient accroître leurs efforts pour attirer des étudiants qui ont d'autres antécédents. Certaines écoles ont proposé d'ajouter à leur répertoire et à leur chorégraphie d'autres formes d'art, soit la danse ou la musique. Toutefois, cette mesure pourrait être interprétée comme un geste symbolique, puisqu'un tel virage ne signifie pas étudier d'autres formes d'art de l'Asie de l'Est et l'Afrique, par exemple, mais simplement inclure des éléments superficiels, même stéréotypés, de ces formes d'art. Selon les répondants, comme cette approche peut intriguer davantage les étudiants non occidentaux, elle risquerait aussi d'ennuyer les étudiants ayant un héritage culturel d'Asie de l'Est ou de l'Afrique, ce qui ne rapprocherait pas nécessairement de l'objectif de recrutement d'étudiants ayant des antécédents divers. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo ont également des avis partagés à ce sujet. Selon eux, il faut retenir que les établissements n'ont pas recueilli ces données et qu'ils ne connaissent pas l'origine ethnique de leurs étudiants.



Même si les établissements ne sont pas en mesure de tenir des auditions comme moyen de favoriser davantage la participation d'étudiants potentiels des diverses régions du Canada, les répondants des entrevues et des groupes de discussion croient que la réputation des écoles atteint tout de même un large public. Tous les répondants sont d'accord pour affirmer qu'Internet est un merveilleux outil de promotion et d'information pour les étudiants potentiels qui veulent se renseigner sur la formation dans ces établissements. Internet permet aussi aux étudiants de communiquer avec les écoles et de poser leurs questions sans avoir à payer de frais d'interurbain. Le fait qu'un grand nombre de participants des groupes de discussion venaient de régions rurales et éloignées du Canada prouve que ces établissements sont effectivement capables d'atteindre ce marché cible. En effet, parmi les groupes de discussion, il y avait des étudiants du Yukon ayant déménagé à Toronto pour fréquenter un des établissements financés. En fait, seulement la moitié des participants des groupes de discussion venait de grands centres urbains. De l'avis des étudiants et des diplômés, les étudiants désirent vraiment faire carrière dans le secteur des arts acceptent de déménager dans les centres urbains. Toutefois, la majorité des étudiants croient être exposés aux arts beaucoup plus tard que ceux habitant dans les grandes villes.

L'objectif des établissements est d'être le plus efficaces possibles dans le perfectionnement professionnel de leurs étudiants. Pour certains établissements des domaines du film et de la vidéo, cela signifie élaborer une approche régionale, c'est-à-dire concevoir des cours pour former des cinéastes dans leur propre région et permettre ainsi aux étudiants de continuer de travailler à plein temps sans devoir déménager ailleurs au pays pour suivre une formation de courte durée.

L'impression dominante chez tous les répondants est que les établissements élaborent des programmes afin de répondre à la demande du marché. En plus des cours pour débutants, certains établissements ont déjà ou auront sous peu des cours de perfectionnement professionnel axés sur les personnes en milieu de carrière. Les participants des groupes de discussion de ces établissements, dont certains ont déjà produit un long métrage et possèdent une expérience considérable dans le domaine, se disent favorables au nouveau programme. Les cours de perfectionnement professionnel en cinéma/vidéo sont surtout virtuels et reposent principalement sur les téléconférences, Internet et quelques ateliers directs, dans le cadre du



programme. Les étudiants du secteur des arts manifestent aussi de l'intérêt pour les cours de perfectionnement professionnel dans leur secteur.

4.7 Complémentarité, dédoublent et recoupement par rapport à d'autres politiques et programmes gouvernementaux

En ce qui concerne la prestation et la conception des Programmes, il s'agissait en dernier lieu de savoir comment et dans quelle mesure ces deux Programmes complètent, dédoublent et recourent d'autres politiques et programmes du gouvernement fédéral et de Patrimoine canadien ou s'ils vont à leur rencontre. Le PNFSA comme le PNFSV ont été conçus pour combler un besoin spécifique. La mesure dans laquelle ces besoins continuent d'être perçus comme uniques et complémentaires par rapport à des solutions de rechange ou à des programmes semblables confirme dans les deux cas qu'ils répondent à des besoins continus et que les buts sont atteints.

Le Conseil des Arts du Canada ne finance plus les établissements de formation, mais il apporte un soutien au perfectionnement professionnel des artistes individuels, y compris les nouveaux et jeunes artistes en danse, en musique, en théâtre et en nouveaux médias, entre autres programmes ayant trait aux arts. De plus, les Dance Grant Programs (programmes de subvention de la danse) accordent des subventions pour la création, la production et la diffusion d'œuvres en danse. Les activités opérationnelles des organismes professionnels, les voyages d'artistes et le perfectionnement professionnel, les tournées et les festivals sont également financés, tout comme le sont une multitude d'autres activités et projets connexes. Les Media Arts Grant Programs (programmes de subvention des arts médiatiques) aident la création, la production et la dissémination, et ce, pour les artistes, organismes, compagnies et groupes indépendants du film, de la vidéo, des nouveaux médias et de l'audio; ils aident aussi pour les festivals, les voyages, les activités opérationnelles et l'achat d'équipement. Les Music Grant Programs (programmes de subvention de la musique) aident au développement de personnes, de groupes, de petits ensembles, d'orchestres et d'autres professionnels du monde de la musique au Canada. En plus de tournées, de concerts, d'enregistrements et de festivals, le Service de la musique finance une foule d'activités



connexes comme les résidences et la commande de compositions canadiennes. Les Theatre Grant Programs (programmes de subvention du théâtre) aident les troupes de théâtre et les comédiens canadiens à créer, à produire, à diffuser et à faire traduire des pièces. Le Service du théâtre apporte aussi un soutien en matière de coûts d'exploitation, de tournées au Canada et à l'étranger, ainsi que pour des projets spéciaux liés à la promotion de coproductions et de collaborations artistiques au pays et ailleurs.

Parmi les autres programmes administrés par Téléfilm Canada, il y a le Fonds du long métrage du Canada qui investit dans la production et la commercialisation de longs métrages pour le marché des cinémas; le Programme de participation au capital, du Fonds de télévision canadien, qui encourage la production d'une programmation télévisuelle canadienne; le Fonds des nouveaux médias du Canada qui favorise la création de contenu de nouveaux médias pour Internet; de même que d'autres programmes complémentaires soutenant les festivals canadiens, les remises de prix, la participation canadienne à des événements et à des festivals internationaux, le doublage et le sous-titrage, les réseaux parallèles de distribution, etc.

Le ministère du Patrimoine canadien participe au financement du Fonds de télévision canadien, partenariat privé-public, administré par Téléfilm Canada et le secteur privé. Le financement gouvernemental a été renouvelé récemment jusqu'à mars 2003. Le Ministère finance également le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants, lequel aide au développement de l'industrie non commerciale. Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) du Ministère administre le Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique, conçu pour encourager la programmation canadienne et pour favoriser l'expansion d'un secteur national de production qui est actif, à l'aide d'un crédit d'impôt complètement remboursable pour les films et les vidéos admissibles produits par des sociétés canadiennes imposables qualifiées et leur appartenant. La Banque de développement du Canada administre le Fonds de développement des industries culturelles, une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui comprend des services financiers, comme les prêts à terme, pour les entrepreneurs travaillant dans l'édition (livres et magazines), l'enregistrement sonore, la production vidéo et le multimédia.



**Patrimoine
canadien**

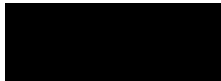
**Canadian
Heritage**

Canada

Pour le film et la télévision, il y a un programme complémentaire de l'ACPFT, à savoir le National Mentorship Program (programme national de mentorat). Il s'agit d'un programme conjoint de l'ACPFT et de l'APFTQ. Il joue un rôle instrumental dans la formation en cours d'emploi pour les professionnels qualifiés du secteur de la production cinématographique et télévisuelle. L'ACCT a conservé et renforcé son partenariat avec Développement des ressources humaines Canada ainsi qu'avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les programmes conjoints offrent une formation technique aux Canadiens du secteur de la production. Ces programmes connaissent une forte croissance et ont des retombées économiques considérables pour l'ensemble de l'économie canadienne. Il y a ainsi complémentarité par rapport au PNFSFV parce que les établissements financés des domaines du film et de la télévision ne mettent pas l'accent sur la formation technique.

Aux yeux des répondants qui sont étudiants et diplômés des établissements financés, il ne semble pas y avoir assez de programmes parrainés par le fédéral et axés sur l'aide au perfectionnement professionnel. La plupart d'entre eux se plaignent du fait que, pour être admissible à bon nombre de ces programmes, il faille déjà posséder une grande expérience que n'ont habituellement pas ces étudiants. Les étudiants et les récents diplômés croient que davantage de ressources sont nécessaires pour aider les artistes en transition entre la fin de la formation et l'intégration au milieu artistique professionnel. Pour bon nombre de ces artistes, ce n'est pas aussi facile que trouver un premier emploi. De nombreux artistes travaillent à la pige ou tentent de se faire embaucher par une compagnie existante d'arts de la scène ou de lancer leur propre affaire (avec d'autres personnes qui se trouvent dans la même situation). Ces répondants souhaitent plus de financement pour les premiers projets spéciaux.

D'après le personnel du Programme de certains établissements, une année supplémentaire ou un programme plus court, ajouté à leur programme, pourrait être consacré au perfectionnement professionnel. Ces répondants signalent qu'une programmation professionnelle doit être offerte aux récents diplômés de ce secteur, en particulier à ceux qui deviennent travailleurs autonomes. Ils insistent sur la difficulté de cette transition dans les disciplines des arts, du film et de la vidéo.



5

RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ ET SOLUTIONS DE RECHANGE

Les deux derniers points sont le rapport coût-efficacité et les solutions de rechange. Dans cette section du processus global d'évaluation, nous examinons le rapport coût-efficacité général des Programmes, la pertinence des niveaux de financement existants et les solutions de rechange.

5.1 **PNFSA et PNFSFV – Rapport coût-efficacité satisfaisant pour le Ministère et Téléfilm**

Dans cette section du rapport, nous cherchons à déterminer trois points, à savoir : si les résultats des Programmes, comme la production de professionnels de fort calibre dans les secteurs des arts, du film et de la télévision, sont atteints à un coût raisonnable; s'il y a d'autres façons plus rentables d'y parvenir et, dans l'affirmative, lesquelles; si le PNFSA et le PNFSFV se comparent entre eux à la longue ou à d'autres programmes semblables de financement dans les domaines des arts, du film et de la vidéo (provinciaux/municipaux/internationaux).

Tous les établissements nationaux de formation dans le secteur des arts ont bénéficié d'une hausse du financement du gouvernement fédéral entre 1997 et 2001. Ce ne fut pas le cas des établissements de formation pour le film et la vidéo. Trois de ces derniers établissements ont reçu moins d'aide financière; dans un cas, la réduction a été de presque 50 p. 100, de 1997-1998 à 1998-1999. Le Programme national de formation dans le secteur des arts relève aussi le pourcentage du financement du PNFSA par rapport au financement global



des établissements. Il n'existe pas de données équivalentes pour le groupe du film et de la vidéo.

Tous les établissements trouvent des revenus provenant d'autres sources que le gouvernement fédéral, notamment les gouvernements provinciaux, le secteur privé (y compris les industries, dans le cas des établissements de formation cinématographique et télévisuelle), les frais de stagiaires et d'autres modes d'autofinancement. En dépit de ces autres revenus, rien de tout cela ne peut remplacer l'appui du gouvernement fédéral, lequel finance les activités de base des établissements. La plupart des établissements fermeraient leurs portes ou réduiraient leur taille si, un jour, l'aide fédérale était complètement retirée.

Le PNFSA et le PNFSFV sont les seuls programmes fédéraux offerts au Canada pour les établissements de formation préprofessionnelle. Les Programmes existent depuis 1997. Ils fournissent actuellement un financement de base à 18 établissements du secteur des arts (danse, théâtre, opéra, humour, cirque) et à quatre établissements pour le film et la vidéo. Le PNFSA est administré par l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien; l'administration et la prestation du PNFSFV relèvent des bureaux régionaux de Téléfilm Canada. Le PNFSA a opté pour un cycle de contribution pluriannuelle de trois ans et pour une rotation entre les trois grandes formes d'art : danse, théâtre et musique. La musique et la danse ont déjà fait l'objet d'une évaluation triennale, et une évaluation du théâtre aura lieu en 2002. Téléfilm Canada administre annuellement les ententes de contribution des établissements pour le film et la vidéo. Chaque bureau régional évalue la demande de sa région : celui de Vancouver est chargé des provinces de l'Ouest, celui de l'Ontario assume la responsabilité pour l'Ontario, et celui du Québec veille sur le Québec. Il n'y a présentement aucune entente avec les Maritimes; toutefois, la situation devrait bientôt changer.¹¹

Les établissements nationaux de formation du secteur des arts sont satisfaits de la prestation du PNFSA. Selon eux, le ministère du Patrimoine canadien, en particulier le personnel la Direction générale de la politique sur les arts, s'occupe toujours de leurs préoccupations. Les répondants comparent la prestation du PNFSA au programme de

¹¹ Selon le compte rendu du 12 juin 2001 de Téléfilm Canada et du Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

financement autrefois offert par le Conseil des Arts du Canada. L'impression qui se dégage est que le Conseil des Arts était plus économique du fait que ses frais généraux étaient moindres, par contre, le ministère du Patrimoine canadien semble plus efficace grâce à son « approche pratique ». De l'avis du personnel du PNFSA, les rapports d'évaluation sont un atout pour les établissements, ce qui, essentiellement, leur permet de profiter gratuitement d'une consultation d'expert. En général, le rapport d'évaluation donne un aperçu des points forts et des points faibles des établissements et leur indique ce qui peut être amélioré pour renforcer leur position aux fins d'un financement futur. Comme nous l'avons déjà dit dans ce rapport, certains membres du personnel ont dit beaucoup de bien du processus d'évaluation, affirmant qu'il était « brillant et qu'il était un outil incroyablement efficace »; d'autres ont eu plus de réserves, soutenant que l'argent pourrait être mieux utilisé par les établissements eux-mêmes.

La plupart des répondants dans les secteurs du film et de la vidéo croient que le recours à Téléfilm Canada pour administrer le PNFSFV est un modèle de prestation efficace parce que Téléfilm a une vision pancanadienne et possède l'information culturelle. En pratique, Téléfilm est un organisme national ayant des bureaux régionaux et, par conséquent, un mandat national ainsi qu'une sensibilisation et une représentation régionales. De l'avis de la majorité des répondants, des accords pluriannuels seraient plus efficaces parce que ces écoles ont déjà trop de demandes de financement à remplir, dont un grand nombre pour d'autres sources de financement que Téléfilm, par exemple, le Fonds pour projets spéciaux.

L'ensemble des résultats de ce processus d'évaluation indique qu'il n'y a pas d'autres sources de financement qui puissent, de façon réaliste, remplacer l'aide fédérale si celle-ci est réduite ou éliminée.



NATIONAL ARTS TRAINING CONTRIBUTION PROGRAM/LE PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION DANS LE SECTEUR DES ARTS

Institutions supported by the Program/ Établissements financés par le Programme	1997-1998 \$	1998-1999 \$	1999-2000 \$	2000-2001 \$	2001-2002 \$	2002-2003 \$	2003-2004 \$
École nationale de théâtre du Canada	2 980 000	2 980 000	2 980 000	3 000 000	3 050 000	3 050 000	
École nationale de ballet	3 247 000	3 247 000	3 788 167*	3 250 000	3 300 000		
École nationale de cirque	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000		
Orchestre national des jeunes du Canada	180 000	180 000	250 000	250 000	500 000	500 000	500 000
Royal Winnipeg Ballet School	200 000	200 000	200 000	400 000	500 000		
Centre de ressources pour danseurs en transition	250 000	250 000	350 000**	275 000	275 000		
Atelier de danse moderne de Montréal	30 000	30 000	35 000	35 000	50 000		
School of Contemporary Dancers	38 000	38 000	40 000	80 000	85 000		
The School of Toronto Dance Theatre	34 000	34 000	35 000	60 000	90 000		
The Royal Conservatory of Music		660 000	1 007 000	1 010 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000
Canadian Opera Company Ensemble Studio		55 000	150 000	175 000	200 000		
The Banff Centre for the Arts			1 000 000	1 000 000	1 000 000		
National Academy Orchestra			250 000	300 000	300 000		
L'Opéra de Montréal			40 000	50 000	50 000		
Centre for Indigenous Theatre			50 000	100 000	125 000		
École supérieure de danse du Québec				100 000	100 000		
The School of Dance, Modern Program				20 000	25 000		
École nationale de l'humour					100 000		
Total	7 209 000	7 924 000	10 425 167	10 355 000	11 250 000	4 800 000	1 750 000

* Contribution initiale de 3 247 000 \$ + modification de 541 167 \$ ** Contribution initiale de 250 000 \$ + modification de 100 000 \$



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Aide de Téléfilm Canada apportée aux établissements de formation pour le film et la vidéo, y compris les modifications d'engagements antérieurs

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002*
Centre canadien du film	627 500	342 500	841 500	757 350	765 000
Institut national des arts de l'écran	275 000	260 000	380 000	438 000	575 000
Réseau d'ateliers cinématographiques canadiens	50 000	100 000	192 500	202 500	200 000
Institut national de l'image et du son	500 000	485 000	1 336 500	886 500	865 000
Banff Centre				85 000	
	1 452 500	1 187 500	2 745 500	2 369 350	2 405 000

* Données non vérifiées, à compter du 29 novembre 2001.



5.2 **Adéquation des niveaux existants de financement et solutions de rechange**

Le deuxième point de cette partie du processus d'évaluation porte sur la pertinence des niveaux existants de financement du PNFSA et du PNFSFV, de même que sur l'étude de solutions de rechange possibles, plus appropriées ou plus économiques.

a) ***Adéquation des niveaux de financement***

En général, les établissements apprécient l'aide fédérale. Certains petits établissements ne comprennent pas pourquoi les gros établissements de la même discipline ont, relativement parlant, reçu un financement beaucoup plus important. Ces établissements de moindre envergure estiment qu'ils pourraient hausser leur calibre grâce à un financement additionnel.

Les établissements nationaux de formation dans le secteur des arts suggèrent aussi de ne pas limiter les coûts opérationnels et de laisser plus de latitude aux établissements au chapitre de l'affectation des fonds. La première préoccupation des petits établissements est d'améliorer la qualité des installations et de l'équipement. Les rapports d'évaluation mentionnent le piètre état de la plupart des petits établissements du secteur des arts. Les établissements sont décrits comme étant « délabrés » et ayant sans cesse des problèmes de chauffage ou autres problèmes de confort de base essentiels aux étudiants. L'entretien adéquat des instruments ne semble pas possible dans les établissements pour la musique parce que les installations ne permettent pas de bien régler la température et l'humidité. Les écoles de danse et de théâtre doivent actuellement compter sur des systèmes audio dépassés. Le problème de l'équipement, tel le manque d'éclairage de scène adéquat, est particulièrement criant dans les établissements pour le théâtre. L'ensemble des établissements du secteur des arts ne semble déjà plus répondre aux normes de l'industrie. Il faudrait globalement que ce soit les établissements qui fixent les normes de l'industrie, et non l'inverse.



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

Les établissements pour le cinéma et la vidéo n'ont pas autant de ces problèmes parce qu'ils sont davantage parrainés par le secteur privé en ce qui a trait à l'équipement, et ce, sous forme de dons, de services et de contributions en nature. Toutefois, les informateurs représentant les établissements parlent des coûts élevés de l'entretien de l'équipement de haute qualité ainsi que de la production. Ces établissements dépendent encore dans une large mesure du financement fédéral. Toutefois, il faut noter qu'à mesure que leur réseau prend de la vigueur, la plupart des établissements pour le film et la vidéo augmentent l'aide du secteur privé : sociétés, industrie, fondations et particuliers.

b) Solutions de rechange

Les répondants suggèrent des façons d'améliorer la programmation des établissements financés afin de mieux répondre à leurs demandes :

- ❑ ***Cours de perfectionnement professionnel*** – Un grand nombre d'établissements suggèrent de concevoir des programmes plus courts permettant aux personnes travaillant déjà dans le domaine de s'absenter brièvement pour leurs études, limitant ainsi les inconvénients pour leurs affaires. Certains programmes sont plus accommodants puisqu'ils n'exigent pas de période de résidence; les étudiants suivent un cours virtuel par téléphone et Internet. Les répondants des groupes de discussion pour les secteurs des arts, du film et de la vidéo sont d'accord pour que davantage de cours à court terme soient offerts aux artistes expérimentés. On réclame le plus souvent des cours de perfectionnement professionnel portant sur les façons de préparer un plan d'activités, d'obtenir l'information sur les contrats, de trouver de nouveaux clients, etc. À propos des cours de perfectionnement professionnel, les étudiants du secteur des arts ont également signalé le besoin de cours spécialisés en audition pour une compagnie ou pour un spectacle. D'autres répondants des groupes de discussion croient que cela est superflu puisque de nombreux établissements dispensent déjà ce genre de cours. Cela indique que les établissements ne tiennent pas nécessairement compte de tous ces facteurs.
- ❑ ***Financement d'une première production*** – De l'avis des répondants de toutes les disciplines, le financement doit être conçu pour aider les étudiants à lancer leur propre projet (ou un projet collectif) : pièce, film, opéra, etc., ou même une compagnie (par exemple, une troupe de théâtre ou une compagnie de danse). Les étudiants disent que c'est



l'étape la plus difficile à franchir dans leur profession, car la plupart d'entre eux ne peuvent obtenir de financement pour un premier projet et ne disposent pas de ressources pour l'autofinancement. Il serait utile d'aider ces productions à se déplacer dans tout le Canada. Si cela est trop coûteux, les étudiants proposent la mise sur pied d'un concours permettant de choisir quelques productions ou de permettre une co-production à plusieurs écoles. Le déplacement de la production ferait connaître les écoles, inciterait des étudiants potentiels à songer à fréquenter ces écoles et attirerait des commanditaires désireux de les aider. Une idée semblable est venue des répondants des domaines du film et de la vidéo : la création d'un festival auquel collaboreraient toutes ces écoles. On a également suggéré que les étudiants de différentes écoles collaborent à la production de films. Certains informateurs des écoles financées ont formulé des suggestions semblables.

- ❑ ***Échange avec d'autres pays*** – Les répondants croient qu'il serait avantageux d'avoir plus de conférenciers invités venant d'autres pays et, aussi, que nos conférenciers aillent dans d'autres pays. Cela serait particulièrement important pour la danse, l'opéra et la musique, car ces trois disciplines sont plus tournées vers la scène internationale que le film et la vidéo de même que le théâtre. En effet, pour ces derniers, ce sont des productions et des publics nationaux qui sont habituellement visés. Les répondants des groupes de discussion suggèrent aussi des échanges avec les étudiants d'autres pays.
- ❑ ***Salaires des étudiants*** – Un des groupes de discussion comprenait des étudiants d'un établissement financé qui offrait un modeste salaire à ses étudiants, leur permettant ainsi de se former au lieu de travailler ailleurs à temps partiel. Cette excellente idée a fait des envieux chez les étudiants d'autres écoles et les membres de ce groupe de discussion. La plupart des étudiants de l'établissement de formation doivent travailler 50 heures par semaine. Ils n'ont en général pas le temps d'occuper des postes à temps partiel parce que leurs heures sont trop dispersées. Les étudiants estiment que ce maigre salaire leur donne une certaine indépendance. Cette rémunération signifie aussi une marque de respect et d'appréciation pour leurs efforts et leur contribution à la discipline.

c) ***Nouveaux médias***



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

L'évaluation détermine comment et dans quelle mesure les Programmes ont évolué pour inclure des nouveaux médias comme le CD-ROM, le CD-Is, les productions multimédias, l'autoroute de l'information et la réalité virtuelle. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo pensent qu'il est essentiel d'aller en ce sens puisqu'il s'agit d'une industrie en plein essor. Pour l'instant, un grand nombre d'établissements et d'étudiants se servent des nouveaux médias, surtout comme outil de promotion et de distribution. Les répondants indiquent que les nouveaux médias peuvent éventuellement servir à la télévision interactive et donc offrir de nouvelles possibilités d'atteindre les objectifs de la diversité culturelle.

On prévoit que les nouveaux médias seront un médium important. La télévision interactive, en particulier, servira à obtenir de nouvelles sources de revenu, notamment ceux du commerce électronique.¹² Les producteurs canadiens adoptent ces nouveaux systèmes de distribution, tout en recherchant des systèmes adéquats de protection des droits et en veillant à ce que ceux-ci soient utilisés équitablement sur le Web. Les gouvernements devront livrer une dure lutte pour déterminer leur politique ainsi que les conséquences législatives des problèmes liés au droit d'auteur et à la protection de la vie privée.

Autre facteur aux États-Unis : l'industrie de la distribution passera de la transmission analogique à la transmission numérique d'ici 2006. Cette transition s'opérera très vraisemblablement au sein de l'industrie canadienne également. Les producteurs canadiens auront comme défi d'élaborer une stratégie de commercialisation cohérente et des modèles économiques viables qui les aideront à soutenir financièrement la hausse des coûts découlant de la production et de la postproduction numériques.

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans les nouveaux médias. Il doit assurer une forte présence dans une programmation numérique canadienne de qualité, tant sur le marché national qu'international. Le gouvernement doit tout de même trouver un équilibre entre encourager le changement technologique et assurer aux détenteurs des droits une rémunération équitable pour leur travail. Même si le gouvernement cherche de nouvelles façons de stimuler la création de contenu canadien dans les nouveaux médias et

¹² Association canadienne de production de film et télévision. « Le Profil 2001 de l'industrie canadienne de la production cinématographique et télévisuelle », p. 11.



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**

Canada

d'encourager la création de nouvelles applications pour la production cinématographique et télévisuelle classique, il n'a pas apporté d'aide à la formation professionnelle dans le secteur des nouveaux médias. Grâce à l'aide à la production dans les nouveaux médias par l'entremise des établissements financés, la majorité de ces enjeux seront abordés par l'industrie avec l'aide du gouvernement.

De l'avis des répondants, il serait difficile de répartir les fonds; ils craignent, notamment, que le financement du film et de la vidéo ne soit transféré aux nouveaux médias.



6

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les constatations généralement positives du processus d'évaluation prouvent, sans contredit, que le PNFSA et le PNFSFV doivent se poursuivre. Largement anecdotiques, les données prouvent que les deux Programmes actuels sont pertinents et qu'ils aident à atteindre les objectifs du gouvernement fédéral, en général, de même que les objectifs stratégiques et culturels du ministère du Patrimoine canadien, en particulier. L'information provenant de nombreuses sources de données fait ressortir les liens inhérents qui existent entre les efforts de financement du PNFSA et du PNFSFV, le développement de l'identité et de la souveraineté culturelle du Canada et le soutien qui leur est apporté. Ces liens permettent tout particulièrement de savoir dans quelle mesure ces Programmes soutiennent et font connaître la culture et l'identité des communautés autochtones du Canada. Toutefois, un point particulier doit être amélioré : l'impact « pancanadien » des Programmes. Il a été difficile, dans le contexte de la présente évaluation, de déterminer directement dans quelle mesure les établissements financés du PNFSA et du PNFSFV reflétaient et mettaient en valeur notre identité pancanadienne, en raison du manque de données de base démontrant clairement que les étudiants qui participent aux programmes de formation financés proviennent de toutes les régions du pays. Les données anecdotiques fournies par les établissements financés indiquent que des efforts sont faits pour refléter le pancanadianisme, mais qu'il faudra disposer à l'avenir de renseignements plus exhaustifs pour pouvoir mieux corroborer et promouvoir l'impact pancanadien actuel et éventuel de ces Programmes.

Même si des sources de financement additionnelles et de rechange sont offertes par d'autres organismes fédéraux, comme le Conseil des Arts, et d'autres sources privées, notamment les organismes de financement, les dons et les commandites commerciales, le PNFSA et le PNFSFV sont un « créneau » de financement en raison de leurs efforts ciblés pour aider la formation préprofessionnelle dans le domaine des arts de la scène, du film et de la



vidéo. L'évaluation fait clairement ressortir la nécessité d'une telle formation et une demande continue à cet égard. Il a été possible d'évaluer la demande existante pour la formation préprofessionnelle, offerte par l'entremise des établissements de formation financés par le PNFSA et le PNFSFV, grâce à un certain nombre de sources de données. Le manque apparent de solutions de rechange explique cette demande. Bien que des collèges et universités aient répondu à certains des besoins et des demandes en formation dans les domaines des arts, du film et de la vidéo, ces véhicules sont maintenant perçus comme moins aptes à répondre efficacement à la croissance et aux changements dans les arts, le film et la vidéo. Les établissements de formation comme ceux qui sont financés par le PNFSA et le PNFSFV semblent davantage capables de s'adapter rapidement aux demandes et aux besoins nouveaux du monde des arts, du film et de la vidéo et, en particulier, à la demande de l'industrie du film et de la vidéo, par des mesures comme l'embauche de nouveaux professionnels du domaine. Il semble que ces Programmes nationaux de formation soient plus en mesure de fournir aux étudiants l'occasion de constituer des réseaux vitaux de contacts au sein des industries des arts, du film et de la vidéo, réseaux qui ne seraient pas nécessairement possibles dans le cadre de la formation plus classique des universités et collèges locaux. Ces réseaux sont d'une importance cruciale pour permettre aux étudiants de s'insérer avec succès dans l'industrie des arts, du film et de la vidéo, au Canada et à l'étranger.

La demande et le besoin croissants de compétences et de talent pour les « nouveaux médias », à la fois dans les arts, le film et la vidéos constituent l'une des exigences nouvelles qui ressort de la documentation et d'autres éléments de l'évaluation. Bien que les nouveaux médias soient actuellement un élément plus modeste ou non existant de la formation offerte dans les établissements nationaux financés par le PNFSA et le PNFSFV, les représentants des établissements ont noté un intérêt et un empressement manifestes pour une exploration plus poussée de cet univers, afin de mieux préparer leur étudiants au changement de contexte dans les arts, le film et la vidéo en particulier. Les étudiants actuels et les membres déjà actifs dans les industries des arts, du film et de la vidéo ont également reconnu que les établissements nationaux de formation devraient dispenser la formation initiale et préprofessionnelle permanente dans le domaine des nouveaux médias. Encore une fois, ces établissements de formation sont perçus comme les seuls véhicules capables de s'adapter



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

adéquatement aux nouveaux médias dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo, monde qui ne cesse de changer et de prendre de l'essor.

En plus de la pertinence actuelle des Programmes, le succès global du PNFSA et du PNFSAFV a aussi été évalué. Il a été difficile d'établir clairement le succès actuel et potentiel des Programmes en raison du peu de données « précises » permettant d'offrir davantage que des données anecdotiques. Par exemple, il n'est pas facile d'extrapoler la contribution potentielle des Programmes à la vie des Canadiens. Les résultats issus des données secondaires indiquent une augmentation des débouchés professionnels dans le domaine culturel. Il est difficile de déterminer précisément, à partir des données disponibles à ce jour, dans quelle mesure les étudiants et les diplômés des établissements financés sont représentés dans ce marché du travail en expansion, ou aident à créer un plus grand marché de travail en fondant leur propres sociétés. De plus, le rôle que les étudiants et les diplômés ont joué ou pourraient vraisemblablement jouer dans l'économie croissante de l'industrie du film et de la vidéo des centres urbains canadiens est également impossible à mesurer à ce stade.

Toutefois, les données initiales qui ressortent des bases de données établies afin de suivre les diplômés de certains établissements financés indiquent que les résultats sont prometteurs. Par conséquent, l'évaluation du succès de ces Programmes passera probablement par l'élaboration, le suivi et la communication des données provenant des mesures permanentes du rendement, telles les bases de données consacrées au suivi des diplômés. Il faut signaler comme grands succès à ce stade-ci que les responsables des deux Programmes ont déjà reconnu ce besoin et qu'ils travaillent avec les établissements à concevoir des systèmes pratiques de mesure du rendement qui permettront à l'avenir de quantifier plus formellement les succès.

En dépit du manque actuel de données permettant d'identifier clairement les répercussions à long terme des Programmes, les résultats de la présente évaluation indiquent que les Programmes ont enregistré un certain nombre de succès immédiats et à court terme. Signalons entre autres les niveaux généraux de satisfaction chez les étudiants des établissements financés, en ce qui concerne la nature et la qualité de la formation reçue. D'après les étudiants, les établissements financés offrent le milieu et le soutien requis pour préparer efficacement les étudiants des domaines des arts, du film et de la vidéo à un avenir professionnel au Canada ou à l'étranger. De plus, les établissements financés sont satisfaits du



fonctionnement et de l'administration générale des Programmes. Toutefois, dans le cadre de la présente évaluation, les évaluateurs croient qu'un examen approfondi s'impose afin de pouvoir évaluer pleinement la nature et l'étendue des mécanismes de coordination utilisés dans l'ensemble de l'administration et de la gestion régionales du PNFSFV. Il a été difficile de savoir, par exemple, dans quelle mesure les processus liés aux demandes et à l'examen se ressemblent ou non d'une région à l'autre ainsi que de trouver les mécanismes dont les gens se servent pour partager l'information entre les régions et l'administration centrale. Une meilleure étude des procédés en place aidera à mieux faire ressortir les dédales de la mise en œuvre efficace d'un Programme national comportant un élément de gestion régionale.

En ce qui concerne le rapport coût-efficacité et les solutions de rechange, la nature des résultats indique que les Programmes sont perçus comme des véhicules ayant un bon rapport coût-efficacité pour la prestation d'une formation nationale préprofessionnelle dans les domaines des arts, du film et de la vidéo. Même s'il existe d'autres programmes, aucun ne semble offrir le type de soutien pour lequel ceux-ci ont été conçus. Les solutions de rechange possibles pour le contenu et la prestation du PNFSA et du PNFSFV consistent surtout en un financement additionnel pour des besoins comme les cours de perfectionnement professionnel, les premières productions et les échanges avec d'autres pays. Ces suggestions sont dans une large mesure des domaines additionnels d'investissement plutôt que des solutions de rechange.

6.1 Recommandations

Voici quelques-unes des principales recommandations découlant de l'évaluation du PNFSA et du PNFSFV.

a) **Recommandations à l'égard du PNFSA et du PNFSFV**

- **Création d'un système de mesure permanente du rendement.** Il faut verser au crédit des deux Programmes que des efforts sont déjà déployés pour identifier les éléments d'un système complet de mesure du rendement. Le PNFSA et le PNFSFV ont remporté des succès largement anecdotiques qui pourraient être davantage étayés et améliorés grâce à l'établissement de mesures plus complètes de ces succès. En ce qui a trait à l'élaboration



de systèmes de mesure du rendement, il est recommandé : 1) de fournir suffisamment de données de base pour permettre aux Programmes et aux établissements financés de mieux déterminer s'ils font la « promotion de l'accès équitable aux étudiants » et s'ils s'occupent de la « diversité, à la fois culturelle et régionale, de leur population étudiante »; 2) de définir plus adéquatement et de déterminer les paramètres et les mesures du succès pour des éléments tels que les « avantages pour les Canadiens », la « formation de fort calibre » et le « succès des diplômés dans le domaine »; 3) de mettre en place des systèmes de surveillance et de suivi permettant aux Programmes de parler plus officiellement de leurs incidences à long terme, notamment l'impact pancanadien, l'emploi dans des champs connexes et le succès des diplômés dans le monde des arts, du film et de la vidéo (c.-à-d., les prix, les invitations à se produire au pays et à l'étranger); 4) d'identifier la nature des données et des outils existants de collecte de données, notamment les formulaires d'évaluation utilisés par les établissements financés, et déterminer dans quelle mesure ils sont adaptés ou susceptibles de l'être, ou s'ils peuvent servir tels quels pour contribuer à l'évaluation globale des programmes.

- ❑ ***Volet perfectionnement professionnel.*** Les établissements pour les arts, le film et la vidéo pourraient concevoir et ajouter à leur programme existant un programme complémentaire, axé sur le perfectionnement professionnel. Le perfectionnement professionnel s'envisage sous deux angles. Le premier consiste à élaborer un programme consacré au seul aspect commercial de la discipline. Ce programme couvrirait des points liés à la négociation, aux plans d'activités, etc. Le second comprend le perfectionnement des compétences et des techniques de professionnels travaillant déjà dans le domaine. Les répondants des secteurs du film et de la vidéo participant aux programmes de perfectionnement professionnel se disent très satisfaits de leur cours.
- ❑ ***Nouveaux médias.*** Les nouveaux médias sont devenus un médium important. D'abord, la télévision interactive engendrera de nouvelles sources de revenus, et l'Amérique du Nord passera de la transmission analogique à la transmission numérique au cours des prochaines années. Le défi des producteurs canadiens sera de trouver une stratégie cohérente pour le marché et des modèles économiques viables aidant à soutenir financièrement la hausse des coûts de la production numérique et de la postproduction. Les programmes pour nouveaux médias, soutenus par le gouvernement fédéral, peuvent faciliter ces transitions. En encourageant le contenu canadien dans les nouveaux médias ainsi que la recherche de nouvelles façons d'utiliser la production cinématographique et télévisuelle classique, le Canada contribuera à réduire l'afflux possible de produits américains des nouveaux médias.

b) *Recommandations à l'égard du PNFSA*

- ❑ ***Auditions communes pour les établissements financés.*** Selon la plupart des établissements financés du secteur des arts, le problème est de ne pouvoir répondre aux besoins d'auditions dans toutes les régions du pays en raison du manque de financement requis. Les auditions communes de plusieurs écoles peuvent réduire les coûts de toutes les écoles concernées. Par exemple, le coût de location de salles peut être sensiblement réduit si les établissements d'autres régions fournissent à cette fin des studios dans leurs locaux.



- ❑ ***Rationalisation du processus d'évaluation.*** Il serait plus rentable d'atténuer l'aspect évaluation pour les établissements existants. Une évaluation approfondie est encore essentielle pour les nouvelles demandes et les établissements plus modestes qui demandent une augmentation de leur financement.
- ❑ ***Changement de date limite.*** Il pourrait y avoir une consultation dans le but de fixer une date limite qui conviendrait mieux aux établissements et au Ministère.
- ❑ ***Encouragement de la communication entre pairs d'établissements de même discipline.*** La consultation, les échanges, les réseaux, la communication entre pairs ont diminué depuis l'époque où le Conseil des Arts du Canada finançait la formation préprofessionnelle.
- ❑ ***Encouragement de la collaboration entre établissements.*** Les établissements peuvent encourager la collaboration avec d'autres établissements pour certains cours. Des ateliers avec des spécialistes peuvent profiter aux étudiants de diverses disciplines. Des ateliers et des cours en collaboration peuvent aussi être conçus pour le perfectionnement professionnel.
- ❑ ***Financement de projets spéciaux.*** Une option de financement de projets spéciaux pour les étudiants de cycle supérieur ou pour les récents diplômés pourrait combler une lacune, soit le financement des premières productions. La majeure partie du financement fédéral exige plus d'expérience que celle que possèdent les nouveaux étudiants. Les établissements peuvent superviser les projets spéciaux dans le cadre d'un cours élargi de formation professionnelle.

c) *Recommandations à l'égard du PNFSFV*

- ❑ ***Centralisation de l'évaluation du processus de demande.*** Un processus centralisé d'évaluation uniformiserait la notation des critères; le rapport coût-efficacité serait meilleur puisqu'un plus petit groupe pourrait s'en charger, avec rotation. Cette rotation préviendrait aussi la partialité régionale, soit le soutien de son établissement au détriment d'un autre, et serait plus efficace pour les nouvelles demandes.
- ❑ ***Insertion d'un processus d'évaluation des établissements.*** Une évaluation des établissements par des experts des industries du film et de la télévision permettrait de transmettre des réactions générales au PNFSFV et, plus particulièrement, aux établissements. Une évaluation permettrait de cerner les lacunes au niveau de la formation. Les établissements bénéficieraient du fait que leur domaine d'expertise serait mieux cerné; une voie serait tracée pour l'orientation future de tous les établissements. Cette mesure favoriserait aussi les échanges entre les établissements.
- ❑ ***Passage à des accords de financement pluriannuels.*** Les établissements existants ont prouvé qu'ils étaient stables et durables. Les accords de financement pluriannuels permettraient d'améliorer le rapport coût-efficacité, et ainsi d'accélérer le processus de demande et d'évaluation.



d) ***Recommandations à l'égard des évaluations, des examens et des consultations***

- ❑ ***Évaluations officielles distinctes du PNFSA et du PNFSFV.*** La présente évaluation a été gênée dans une certaine mesure par une tentative de procéder à des évaluations parallèles des deux Programmes financés. Compte tenu des différences, surtout sur le plan de l'administration générale des deux Programmes, il est recommandé que les futures évaluations se fassent simultanément, mais séparément avec des mandats et des processus d'évaluation adaptés et distincts. Les deux Programmes bénéficieraient d'une évaluation ciblée, des comparaisons étant faites ultérieurement après la rédaction de rapports d'évaluation de programme individuel.
- ❑ ***Examen de l'administration régionale du PNFSFV.*** Le défi à relever dans le contexte de la présente évaluation était d'identifier et de cerner adéquatement les différents procédés administratifs des régions liés à la gestion opérationnelle et à la mise en œuvre des éléments régionaux du PNFSFV. Il était également difficile de bien comprendre la nature des mécanismes de coordination existants utilisés au sein du Programme, en particulier entre les régions, puis entre les régions et l'administration centrale. Par exemple, la réunion de Banff a clairement fait ressortir que des efforts sont faits pour coordonner les activités régionales. Dans les examens subséquents des Programmes, il faudrait mieux saisir et refléter la mesure dans laquelle cet exercice fait partie d'un certain nombre d'activités en cours de même que l'impact relatif de ces activités.
- ❑ ***Étude de faisabilité relative à l'établissement de mesures uniformes du rendement et de systèmes de suivi.*** Tel qu'indiqué précédemment, des efforts sont déjà déployés dans le cadre des deux Programmes en vue de créer des systèmes de mesure du rendement. À ce stade-ci, il serait utile d'examiner la possibilité générale de mettre en place des systèmes uniformes de mesure de l'impact, notamment les bases de données relatives au suivi des diplômés. Il faut examiner de façon plus approfondie les problèmes liés aux capacités des établissements dont les tailles et les ressources diffèrent (c.-à-d. ateliers de courte durée par rapport à deux ou trois programmes de formation à plein temps) lorsqu'il s'agit de déterminer et de tenir à jour les données requises, avant d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes comme ceux pour le suivi des diplômés.



*Réponse du ministère du Patrimoine canadien au rapport d'évaluation du
Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA)
et du
Programme national de formation dans le secteur du film et de la vidéo
(PNFSFV)
rédigé par EKOS Research Associates, Inc.*

Contexte

- À l'automne 2001, le ministère du Patrimoine canadien a retenu les services d'EKOS aux fins d'une évaluation indépendante du Programme national de formation dans les secteurs des arts (PNFSA) et du Programme national de formation dans les secteurs du film et de la vidéo (PNFSFV).
 - L'objet de l'évaluation était d'étudier la pertinence actuelle, le succès et le rapport coût-efficacité des programmes, dans le cadre d'entrevues d'informateurs clés avec du personnel des programmes, des représentants d'établissements financés et des experts des secteurs des arts, du film et de la vidéo. Des groupes de discussion composés d'étudiants et de diplômés des établissements financés se sont réunis et il y a eu un examen de la documentation concernant le PNFSA et le PNFSFV.
 - Le PNFSA et le PNFSFV ont été créés en 1997 dans le but d'apporter un soutien durable aux projets de formation dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo. Le PNFSA et le PNFSFV viennent en aide aux établissements canadiens indépendants sans but lucratif et constitués en société qui se spécialisent dans la préparation de Canadiens talentueux à une carrière professionnelle d'envergure nationale ou internationale dans les domaines des arts, du film et de la vidéo. Le PNFSA est administré directement par l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien. Le PNFSFV est un programme de Téléfilm Canada chargé de réaliser les objectifs du Ministère. Il est administré par les bureaux régionaux de Téléfilm Canada. En 2001-2002, le budget du PNFSA s'élevait à 10,7 millions de dollars et celui du PNFSFV, à 2,8 millions de dollars.
 - En janvier 2002, Ekos a terminé son évaluation du PNFSA et du PNFSFV, la première à être effectuée depuis le lancement des deux programmes. Cette étude a confirmé la pertinence des programmes, à la fois pour aider à atteindre les objectifs du gouvernement et pour répondre au besoin et à la demande de programmes de financement qui soutiennent les organismes et les établissements offrant de la formation axée sur la préparation de carrières artistiques, cinématographiques et vidéo. L'évaluation portait aussi sur le succès remporté par les établissements financés, et ce, au chapitre de la promotion de l'excellence chez les artistes et d'occasions supplémentaires offertes aux Canadiens de se préparer à créer et à se produire sur les plus grandes scènes. Dans l'évaluation, on concluait comme en font foi les données, les programmes sont des modèles de prestation efficaces et qu'ils ont un bon rapport coût-efficacité. Voici d'autres conclusions de l'étude :
- 1) L'élaboration, le suivi et la communication des données issues de mesures permanentes d'évaluation du rendement permettront de comprendre pleinement le succès remporté par ces programmes.



1. Dans les secteurs des nouveaux médias, des arts, du film et de la vidéo; les établissements de formation financés par le PNFSA et le PNFSFV pourraient offrir de la formation dans ces domaines; la demande de personnel compétent et talentueux est forte et croissante.
2. Des cours de perfectionnement professionnel s'imposent dans les secteurs des arts, du film et de la vidéo pour ceux qui travaillent déjà dans leur domaine.

Réponse ministérielle

- Le ministère du Patrimoine canadien est satisfait du rapport présenté par EKOS, lequel confirme la pertinence, le succès et le bon rapport coût-efficacité du PNFSA et du PNFSFV; il approuve globalement les recommandations formulées par la firme.
- Le Ministère reconnaît la nécessité d'un système de mesure du rendement afin de mieux suivre le rendement des deux programmes et d'évaluer dans une plus large mesure leur apport aux objectifs généraux du ministère du Patrimoine canadien. Un système de mesure du rendement a été conçu par le Ministère, avec Téléfilm Canada et les établissements financés, et fait partie du cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, ainsi que du cadre de vérification basé sur les risques pour les deux Programmes. Ce système a été approuvé en janvier 2002.
- Sur le plan du perfectionnement professionnel, dès la création du PNFSA, il a été convenu avec le Conseil des Arts du Canada, que le programme servirait à financer la formation jusqu'au moment où la carrière de l'artiste serait lancée, après quoi, le Conseil des Arts du Canada prendrait la relève et financerait le perfectionnement professionnel des artistes dont la carrière était amorcée. Par conséquent, le PNFSA n'assume pas de responsabilités en matière de perfectionnement professionnel. Le Ministère et Téléfilm Canada sont conscients de la nécessité d'aider le perfectionnement professionnel dans les secteurs du film et de la télévision. Le PNFSFV permet effectivement aux établissements financés d'offrir de tels cours. Le Ministère a bon espoir que Téléfilm Canada réponde adéquatement à cette question.
- Le ministère du Patrimoine canadien est conscient de l'importance grandissante du secteur des nouveaux médias et il a consacré des ressources considérables pour surveiller la convergence des médias et pour élaborer des politiques et des programmes pertinents. Bien que le PNFSFV accepte volontiers que les établissements de formation d'étudiants utilisent des outils des nouveaux médias, les projets de formation axés sur le secteur des nouveaux médias ne sont pas admissibles à de l'aide dans le cadre du PNFSFV puisque ce programme a été conçu pour aider à former des Canadiens talentueux qui se préparent à une carrière nationale dans les secteurs du film et de la télévision. Le PNFSA considère comme admissible la formation pour les nouveaux médias, dans la mesure où elle est liée aux pratiques artistiques et met l'accent sur la formation de personnes qui veulent travailler comme artistes avec les



outils des nouveaux médias. D'autres initiatives du Ministère servent à appuyer plus efficacement la formation pour les nouveaux médias destinée à ceux qui travailleront dans les industries culturelles, c'est-à-dire les personnes dont les œuvres sont diffusées à la radio ou à la télévision, sur large bande commerciale ou dans le cadre d'une foire commerciale.

Pour plus de détails sur la réaction ministérielle aux recommandations spécifiques, veuillez consulter l'annexe A.

PNFSA et PNFSFV

Recommandations du rapport d'Ekos

Que le PNFSA et le PNFSFV élaborent un système de surveillance et de mesure du rendement.

Réponse ministérielle

Le Ministère a préparé un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRAR), lequel comprend une évaluation appropriée des résultats ainsi que des activités liées à la préparation des rapports. Ce cadre comporte un énoncé précis relatif aux ressources qui devraient servir aux objectifs, aux activités et aux grands résultats attendus, de même qu'aux liens entre ces éléments. Il comprend aussi un aperçu de la stratégie sur la mesure du rendement, y compris les coûts et les données du rendement (indicateurs clés) à recueillir. Les indicateurs de la mesure du rendement ont été sélectionnés en consultation avec Téléfilm Canada et les établissements qui reçoivent du financement du NFSA et du PNFSFV.

Recommandations du rapport d'Ekos

Que le NFSA et le PNFSFV accordent plus de financement pour le perfectionnement professionnel ainsi que pour la formation en début de carrière



Réponse ministérielle

Les fonds du NFSA assurent la formation jusqu'au moment où un artiste est lancé dans sa carrière. Le Conseil des Arts du Canada offre des programmes de financement du perfectionnement professionnel pour les artistes qui font déjà carrière. Par conséquent, le PNFSA n'assume pas de responsabilités en matière de perfectionnement professionnel.

Le Ministère et Téléfilm Canada sont conscients de la nécessité d'offrir du perfectionnement professionnel dans les secteurs du film et de la télévision. Le PNFSFV permet aux établissements financés d'offrir de tels cours. Le Ministère a bon espoir que Téléfilm Canada assumera adéquatement cette responsabilité.

Recommandations du rapport d'Ekos

Que le NFSA et le PNFSFV financent aussi la formation dans le secteur des nouveaux médias.

Réponse ministérielle

Le ministère du Patrimoine canadien est conscient de l'importance grandissante du secteur des nouveaux médias et il a consacré des ressources considérables pour surveiller la convergence des médias et élaborer des politiques et des programmes pertinents. Bien que le PNFSFV accepte volontiers que les établissements de formation se servent des outils des nouveaux médias dans le cadre de leurs cours, les projets de formation axés sur le secteur des nouveaux médias ne sont pas admissibles à de l'aide dans le cadre du PNFSFV puisque le Programme a été conçu pour aider à former des Canadiens talentueux qui se préparent à une carrière nationale dans les secteurs du film et de la télévision.

Le PNFSA considère comme admissible au financement la formation pour les nouveaux médias, dans la mesure où elle est liée aux pratiques artistiques et met l'accent sur la formation de personnes qui veulent travailler comme artistes avec les outils des nouveaux médias. D'autres initiatives du Ministère appuient plus



efficacement la formation pour les nouveaux médias destinée à ceux qui travailleront dans les industries culturelles, c'est-à-dire les personnes dont les œuvres sont diffusées à la radio ou à la télévision, sur large bande commerciale ou dans le cadre d'une foire commerciale

Recommandations à l'égard du PNFSA

Recommandations du rapport d'Ekos

Apporter des rajustements administratifs, p. ex., simplifier le processus d'évaluation, changer la date limite de la demande.

Réponse ministérielle

Le Ministère examinera cette question l'année prochaine dans le cadre de consultations avec les établissements financés.

Recommandations du rapport d'Ekos

Encourager la collaboration entre les établissements, p. ex., la communication entre des établissements d'une même discipline, des auditions communes pour les établissements financés.

Réponse ministérielle

Le Ministère continuera d'encourager la collaboration entre les établissements financés dans les domaines qu'ils jugent appropriés.

Recommandations du rapport d'Ekos

Financer des projets spéciaux pour les étudiants de cycle supérieur ou la première production de récents diplômés.



Réponse ministérielle

Bien que le Ministère ait réclamé l'autorité de financer des projets spéciaux et ait reçu l'approbation, le Ministère croit, tel que mentionné ci-dessus, que la responsabilité du perfectionnement professionnel des artistes déjà formés incombe clairement au Conseil des Arts du Canada, tout comme le financement éventuel de projets lancés par des diplômés.

Recommandations à l'égard du PNFSFV

Recommandations du rapport d'Ekos

Centraliser le processus d'évaluation des demandes

Réponse ministérielle

Le Ministère n'approuve pas cette recommandation, car cet aspect particulier de l'administration du PNFSFV n'a pas été étudié à fond au cours de l'évaluation. Le Ministère croit que Téléfilm Canada possède déjà une structure appropriée pour évaluer efficacement les demandes. Le programme reçoit très peu de demandes dans l'année et il sert actuellement à fournir du travail à cinq établissements. Il ne semble pas y avoir de problème d'uniformité.

Recommandations du rapport d'Ekos

Inclure une évaluation d'experts pour les établissements du secteur du film et de la vidéo

Réponse ministérielle

Le Ministère n'appuie pas cette recommandation. Une telle mesure alourdirait le processus administratif du PNFSFV, dont le budget est relativement modeste (2,8 M \$) et dont les bénéficiaires peu nombreux sont par surcroît dispersés dans tout le pays. Le Ministère croit que Téléfilm Canada qui, au cours des années, a joué un rôle fondamental dans la mise en œuvre des politiques et des programmes fédéraux appuyant les secteurs du film et de la télévision, possède l'expertise et les



connaissances adéquates pour procéder à une évaluation solide des établissements demandeurs; le tout peut se faire rapidement et efficacement.

Recommandations du rapport d'Ekos

Conclure des accords de financement pluriannuels

Réponse ministérielle

Téléfilm Canada est en mesure d'offrir un financement pluriannuel par l'entremise du PNFSFV.

